



Une fenêtre ouverte sur le monde
Le Courrier

Novembre 1971 (XXIV^e année) - France: 1,20 F - Belgique: 17 F - Suisse: 1,20 F



CONTRE LE RACISME



**ce drame
qui divise
les hommes**



TRÉSORS DE L'ART MONDIAL

60

Côte-d'Ivoire

Les femmes sculpteurs ashanti de jadis

Au royaume Ashanti, sur le Golfe de Guinée, en Afrique, la coutume voulait que les effigies des défunts soient modelées, d'après nature, par des femmes sculpteurs. Ces sculptures, en Côte-d'Ivoire, étaient l'œuvre de femmes issues des dix-sept familles libres descendant des premiers émigrés ashanti arrivés dans le pays au 17^e siècle : cette coutume n'a pas survécu. Trouvée à même le sol, dans la région de Krinjabo, en Côte-d'Ivoire, cette sculpture d'argile cuite, au cou long et annelé et au sourire énigmatique, porte la coiffure propre aux femmes nobles ashanti. Ne dépassant jamais 50 centimètres, ces statuettes étaient nommées « Mamot », qui veut dire mort ou ancêtre : elles représentaient, pour les vivants, les réceptacles de l'esprit de la personne disparue.

NOVEMBRE 1971
XXIV^e ANNÉE

PUBLIÉ EN 13 ÉDITIONS

Française	Italienne
Anglaise	U. S. A.
Espagnole	Hindie
Russe	Tamoule
Allemande	Hébraïque
Arabe	Persane
Japonaise	

Mensuel publié par l'UNESCO
Organisation des Nations Unies
pour l'Éducation,
la Science et la Culture

Ventes et distributions :
Unesco, place de Fontenoy, Paris-7^e

Belgique : Jean de Lannoy,
112, rue du Trône, Bruxelles 5

ABONNEMENT ANNUEL : 12 francs français; 170 fr. belges; 12 fr. suisses; £ 1 stg. POUR 2 ANS : 22 fr. français; 300 fr. belges; 22 fr. suisses (en Suisse, seulement pour les éditions en français, en anglais et en espagnol) ; £ 1.80 stg. Envoyer les souscriptions par mandat C.C.P. Paris 12598-48, Librairie Unesco, place de Fontenoy, Paris.

★

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduit du Courrier de l'Unesco », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier de l'Unesco expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celles de l'Unesco ou de la Rédaction.

★

Bureau de la Rédaction :
Unesco, place de Fontenoy, Paris-7^e - France

Directeur-Rédacteur en chef :
Sandy Koffler

Rédacteur en chef adjoint :
René Caloz

Adjoint au Rédacteur en chef :
Olga Rödel

Secrétaires généraux de la rédaction :
Édition française : Jane Albert Hesse (Paris)
Édition anglaise : Ronald Fenton (Paris)
Édition espagnole : Francisco Fernández-Santos (Paris)
Édition russe : Georgi Stetsenko (Paris)
Édition allemande : Hans Rieben (Berne)
Édition arabe : Abdel Moneim El Sawi (Le Caire)
Édition japonaise : Hitoshi Taniguchi (Tokyo)
Édition italienne : Maria Remiddi (Rome)
Édition hindie : Kartar Singh Duggal (Delhi)
Édition tamoule : N.D. Sundaravadivelu (Madras)
Édition hébraïque : Alexander Peli (Jérusalem)
Édition persane : Fereydoun Ardalan (Téhéran)

Rédacteurs :
Édition française : Nino Frank
Édition anglaise : Howard Brabyn
Édition espagnole : Jorge Enrique Adoum

Documentation : Zoé Allix

Maquettes : Robert Jacquemin

Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en chef.

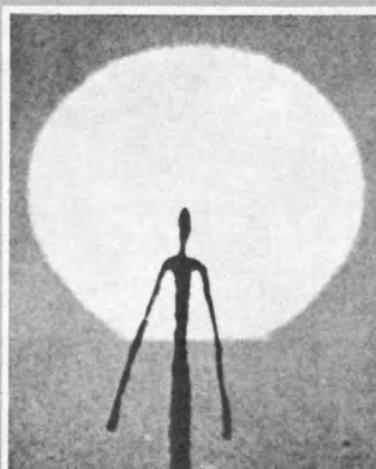
N° 11 - 1971 MC 71-2-271F



Année internationale
de la lutte contre le racisme
et la discrimination raciale

Pages

4	FACE A LA PENSÉE RACISTE D'AUJOURD'HUI <i>par Otto Klineberg</i>
10	LE POIDS DE LA CULTURE ET LA MESURE DE L'INTELLIGENCE
14	L'AFRIQUE DU SUD SOUS LA LOI DE L'INÉGALITÉ
18	UNE HISTOIRE DE COULEUR
20	LA PEAU DES AUTRES <i>par Mohamed Awad</i>
23	TIMBRES-POSTE Pour l'année internationale contre le racisme
24	UN PIONNIER DE L'ANTIRACISME Il y a 100 ans chez les Papous <i>par Nicolai A. Butinov</i>
28	L'ÉCOLE ET L'APPRENTISSAGE DES TROIS "T" <i>par Ali A. Masrui</i>
31	PALMARÈS DU CONCOURS D'AFFICHES A l'occasion du 25 ^e anniversaire de l'Unesco
33	CARTES DE VŒUX DE L'UNICEF
34	LATITUDES ET LONGITUDES
2	TRÉSORS DE L'ART MONDIAL Femmes sculpteurs ashanti (Côte-d'Ivoire)

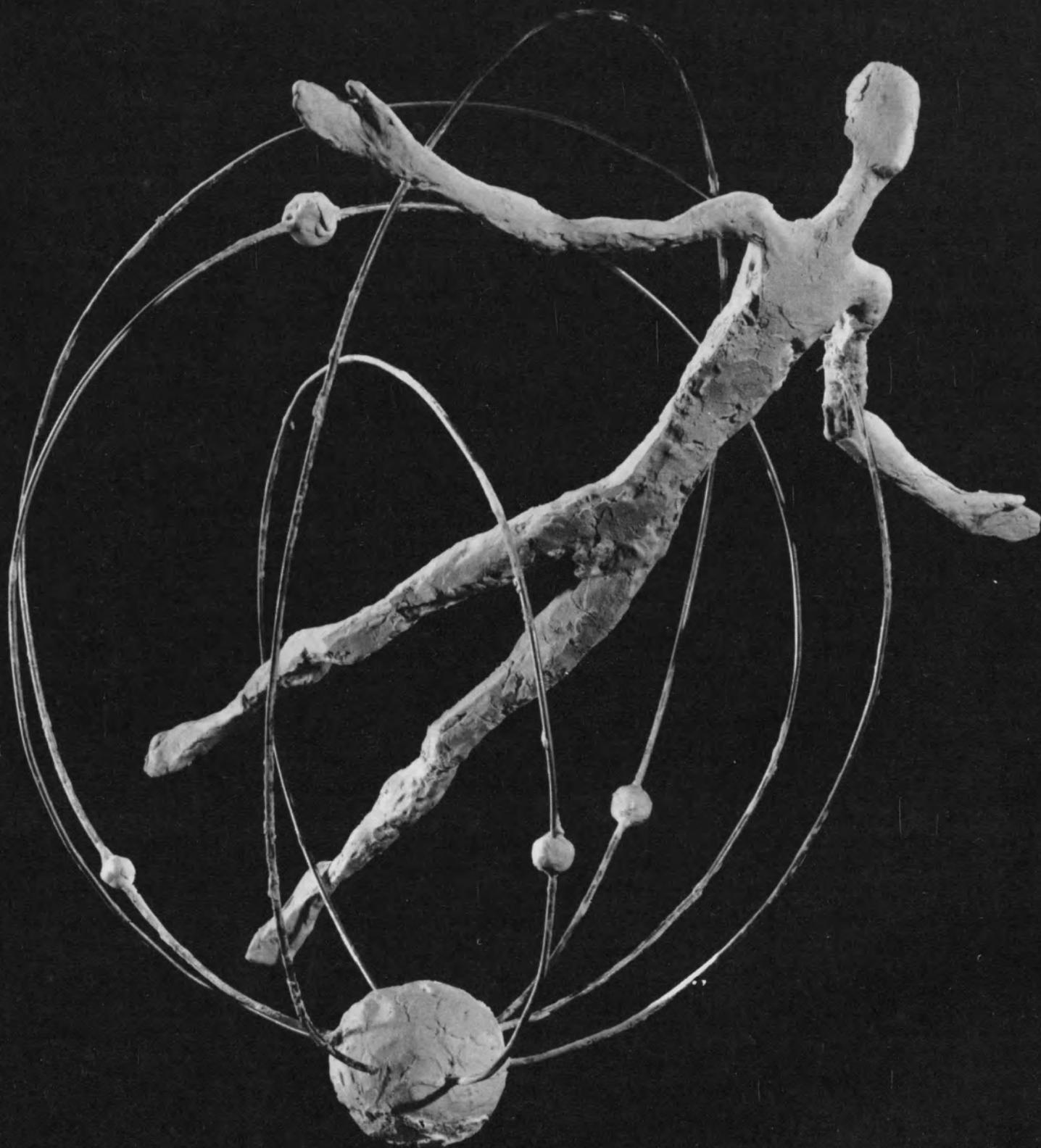


Notre couverture

A l'occasion de l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ce numéro du « Courrier de l'Unesco » est consacré à l'examen de certains aspects psychologiques, sociologiques, biologiques et éducatifs du problème du racisme dans le monde d'aujourd'hui.

Photo © tirée du film « Pourquoi l'homme crée » de Saul Bass (Etats-Unis)

LIBÉRATION DE L'HOMME, tel est le thème de ce projet de monument dû au sculpteur et graveur français Guy-Charles Revol, et destiné à être réalisé en alliage léger (3 mètres de diamètre).



L'ANNÉE
INTERNATIONALE
CONTRE LE RACISME

FACE A LA PENSÉE RACISTE D'AUJOURD'HUI

par Otto Klineberg

L y a une vingtaine d'années, on avait de bonnes raisons de croire que la notion de hiérarchie raciale génétique (ou innée) avait pratiquement disparu de la pensée des hommes de science — ethnologues et biologistes — qui s'occupaient de cette question. L'attitude générale d'alors pourrait être définie en termes négatifs : l'idée d'une telle hiérarchie ne repose sur aucune base scientifique solide ; en conséquence, tout programme politique ou pédagogique fondé sur la prétendue infériorité native d'une race ou d'un groupe ethnique quelconque est dénué de valeur scientifique.

Quelques années plus tôt, en 1944, le sociologue suédois Gunnar Myrdal et ses collaborateurs avaient réclamé, dans *An American Dilemma* une campagne d'éducation propre à réduire l'écart entre la position des spécialistes des sciences sociales d'une part, et d'autre part, celle du grand public. Au cours des années suivantes, un changement notable commença à se dessiner, aux Etats-Unis au moins, dans l'opinion du grand public.

Lorsqu'on demandait à un échantillon représentatif d'Américains blancs : « De façon générale, pensez-vous que les noirs soient aussi intelligents que les blancs ? Seraient-ils capables d'apprendre tout aussi bien que les blancs si on leur donnait la même éducation et la même formation?... », la proportion de réponses affirmatives, qui était de 50 % en 1942, atteignait 80 % en 1964 (Hyman et Sheatsley).

Il pouvait donc sembler que la question était, sinon réglée, du moins en passe de l'être. Myrdal est même allé jusqu'à dire : « La doctrine de l'infériorité de certaines races a disparu, et nous ne pouvons que nous en féliciter, attendu qu'elle n'avait aucun fondement scientifique. »

Cette « disparition », en fait, est loin d'être complète, et la question des différences psychologiques innées continue à retenir l'attention, non seulement aux Etats-Unis et dans le grand public mais aussi ailleurs et dans le monde savant.

En 1962, Carleton S. Coon exposa la théorie que l'évolution humaine s'était produite plus rapidement en Europe qu'en Afrique, de sorte que l'homme moderne était apparu plus tôt en Europe. Non sans prudence, il ajoutait que, bien qu'il ne soit pas possible d'administrer aux morts des tests d'intelligence, il est permis de penser que « la sous-espèce qui, au cours de l'évolution, fut la première à accéder au rang d'*homo sapiens* avait évolué plus que les autres... et les niveaux de civilisation atteints par certaines de ses populations sont peut-être des phénomènes connexes ».

Commentant cette théorie, Weyl et Possony (1963) concluent que « les différences de structure, de physique et de mentalité entre les diverses races humaines peuvent être dérivées. » Il est clair, d'après le contexte, que l'infériorité native des Africains est attribuée à une évolution plus tardive.

1971 a été proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies « Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale ». Il s'agissait de placer cette année sous le signe de la solidarité internationale avec ceux qui luttent contre le racisme. L'ONU a fait appel à tous les États pour qu'ils contribuent par tous les moyens à l'intensification et à l'élargissement des efforts, sur les plans national et international, en vue d'éliminer totalement, dans les plus brefs délais, la discrimination, y compris la politique d'apartheid, le nazisme et ses formes contemporaines, ainsi que les autres manifestations de racisme. U Thant, secrétaire général des Nations Unies, a exprimé l'espoir qu'au cours de cette Année internationale il aura été « pleinement reconnu que les théories, les idées et les préjugés qui conduisent au racisme et à la discrimination raciale sont injustes et révoltants et que c'est à nous tous qu'incombe la lourde responsabilité d'éliminer les honteuses pratiques qui en découlent ».

Photo Seeberger, Paris

OTTO KLINEBERG (Canada) est un des grands spécialistes du monde scientifique en matière de psychologie et de questions sociales. Chargé de cours à l'École Pratique de Hautes Etudes de la Sorbonne, il dirige d'autre part le Centre international de relations entre groupes ethniques. Au nombre de ses principaux ouvrages, citons, en traduction française : « Recherches sur les stéréotypes : questions à résoudre » (1966, « Revue de psychologie des peuples »), « Normes culturelles du comportement », publié en 1968 aux Presses Universitaires dans les actes du Symposium de l'Association de psychologie scientifique de langue française, et la publication prochaine aux Editions Mouton, en collaboration avec J. Ben Brika, de « Etudiants du Tiers Monde dans les universités européennes ». M. Klineberg est également l'auteur d'une étude « Race et psychologie », dont la première édition date de 1951 et qui a été réimprimée en 1956, par les soins de l'Unesco, dans « Le racisme devant la science » : une édition nouvelle et revue de ce volume paraîtra en 1972. Le « Courrier de l'Unesco » est heureux d'en publier ici les extraits d'un chapitre inédit.

Le désamorçage de la "bombe Jensen"

On est frappé de la versatilité de ceux qui soutiennent qu'il doit exister des différences psychologiques innées entre les groupes raciaux. Dans beaucoup des anciens traités sur l'origine des races, de même que dans certains musées d'histoire naturelle, on trouve, pour illustrer l'évolution, un arbre généalogique qui présente la race blanche comme celle dont l'évolution est la plus récente. Selon le raisonnement des auteurs, les Africains, étant plus primitifs, seraient forcément inférieurs. Autrement dit, si les Africains ont évolué plus tôt, ils sont plus primitifs ; s'ils ont évolué plus tard, ils sont inférieurs du fait qu'ils ont eu moins de temps pour se développer.

L'interprétation de certains résultats de tests nous donne un autre exemple de cette versatilité. En 1931, Myrtle McGraw appliqua les tests de Bühler à des jeunes enfants — noirs et blancs — du sud des Etats-Unis, et constata que les seconds étaient supérieurs aux premiers. D'autres spécialistes virent dans cette constatation la preuve que, avant même que la culture ait pu exercer son influence, il existe entre les groupes des différences innées démontrables (pour sa part, McGraw a contesté, dans une lettre à la rédaction de l'*American Psychologist*, cette interprétation de ses résultats).

Plus récemment, Géber et ses collaborateurs (Géber et Dean, 1957) ont appliqué les tests de Gesell à de jeunes Ougandais et les ont trouvés nettement en avance sur les normes établies à New Haven. Weyl et Possony (1963) écrivaient à ce propos : « A première vue, on pourrait en conclure à la supériorité mentale des enfants noirs au moment de la naissance. En fait, la conclusion est inverse. » De toute évidence, un développement rapide au premier âge est le signe d'un cerveau inférieur, comparable à celui de l'animal qui parvient rapidement à la pleine maturité. Ici encore, si les jeunes enfants noirs qu'on soumet à des tests obtiennent des résultats médiocres, cela prouve leur infériorité ; s'ils obtiennent de bons résultats, cela annonce leur infériorité ultérieure.

Le fait nouveau le plus frappant dans ce domaine — frappant parce qu'il a mis en cause un psychologue réputé appartenant à une grande université (celle de Californie, à Berkeley), et aussi à cause de la réaction intense qu'il a suscitée dans l'opinion publique — a été la publication dans la *Harvard Educational Review*, en 1969, d'une étude monographique d'Arthur R. Jensen. A la question de savoir dans quelle mesure il est possible de « gonfler » le Q.I. (quotient intellectuel) et les résultats scolaires, Jensen répondait en soutenant que des facteurs génétiques « jouent peut-être un rôle » dans les différences d'intel-

ligence entre enfants noirs et enfants blancs.

La *Harvard Educational Review* a consacré trois numéros aux idées de Jensen et de ses critiques, depuis ceux qui discutaient calmement de ses postulats génétiques jusqu'à ceux qui vitupéraient contre son attitude « raciste » et réactionnaire. La presse à gros tirage, d'un bout à l'autre des Etats-Unis et dans divers autres pays, se saisit avec enthousiasme de la thèse de Jensen et lui donna une publicité étonnante. Il semble très probable que la notion de différences psychologiques innées entre blancs et noirs ne se heurte pas, dans l'esprit des masses, à une opposition très fermement enracinée.

Une autre initiative dans une direction analogue a celle de Jensen est venue d'un prix Nobel de physique : William Shockley, de Stanford University, également en Californie, a demandé que l'Académie nationale des sciences procède à de vastes recherches sur le problème de l'intelligence génétique (notamment raciale). Se fondant en partie sur les résultats respectifs des noirs et des blancs soumis à des tests d'intelligence, Shockley soutient que le fait de ne pas étudier la nature du potentiel génétique des noirs trahit un profond degré d'irresponsabilité morale.

La question des différences entre les aptitudes intellectuelles innées des diverses races ne saurait donc être considérée comme entièrement résolue. D'une série de déclarations émanant d'experts réunis par l'Unesco, il ressort qu'aucune preuve scientifique valable, fondée soit sur des tests soit sur des données d'un autre genre, ne permet d'affirmer que ces différences existent.

La déclaration la plus récente, datée de septembre 1967, aboutit aux conclusions suivantes :

« Les peuples du monde... paraissent posséder des potentiels égaux leur permettant d'atteindre n'importe quel niveau de civilisation... Le racisme affirme à tort que la science fournit la base d'une hiérarchisation des groupes en fonction de caractéristiques psychologiques et culturelles immuables et innées. »

Nous essaierons dans les pages qui suivent de présenter et d'évaluer les arguments invoqués à l'appui de cette thèse, nous référant en particulier aux résultats qu'a donnés l'application de tests psychologiques.

L'article 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme est ainsi conçu :

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction

JUSQUE DANS LES PRISONS ET LES CIMETIÈRES

aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Un des obstacles auxquels se heurte la réalisation de cette partie de la Déclaration est la croyance, aussi courante qu'obstinée, selon laquelle certaines races et certains peuples seraient inférieurs aux autres et ne sauraient par conséquent jouir des mêmes « droits ».

Ainsi que nous l'avons déjà dit, des hommes de science et des savants ont parfois tenté de justifier l'idée d'une hiérarchie entre les races. Il est curieux pourtant — bien que peut-être



Des millions de personnes souffrent encore, chaque jour, à travers le monde, du fait du racisme. Les conséquences de la discrimination raciale se manifestent dans les domaines les plus surprenants, et jusque dans les cimetières, notamment en Afrique du Sud où la loi impose la ségrégation au-delà de la mort (voir aussi page 14). Les prisons elles-mêmes n'échappent pas au fléau raciste, particulièrement dans les territoires africains sous régime colonial. Un rapport des Nations Unies constate à ce sujet : « Les détenus noirs sont soumis à un traitement discriminatoire ; leurs dortoirs sont surpeuplés, les cellules très exigües ; selon les témoignages, les services médicaux sont très insuffisants et des détenus sont morts sans avoir reçu la moindre assistance médicale. »

compréhensible — que ceux qui l'ont fait soient généralement arrivés à la conclusion que le groupe ethnique dont ils faisaient eux-mêmes partie était supérieur à tous les autres.

Certains savants allemands, par exemple, étaient convaincus que les populations de l'Europe septentrionale l'emportaient sur tout le reste de l'humanité tant par leurs dons intellectuels que par leur force de caractère et leurs qualités morales. Un ethnologue italien était tout aussi certain que les grands apports à la civilisation étaient pour la plupart le fait des peuples méditerranéens. Aux yeux de certains érudits de race noire, tout ce qu'il y a de bon dans la civilisation actuelle est venu d'Afrique.

Ces prétentions rivales sont historiquement intéressantes mais ne nous

aident guère à découvrir la vérité quant aux rapports entre la psychologie et la race. Il nous faut une méthode plus objective, une technique plus sûre, des preuves qui soient scientifiquement solides.

Les psychologues ont mis au point une méthode qui, malgré ses faiblesses, semble au premier abord présenter des avantages considérables ; c'est celle des tests psychologiques. Au lieu que nous ayons à décider si telle découverte scientifique d'un Allemand constitue une réussite intellectuelle supérieure à telle peinture d'un Italien, les tests nous permettent de poser à un groupe d'Allemands et à un groupe d'Italiens une série de problèmes, et nous pouvons déterminer quel est celui qui les résout le mieux et le plus rapidement.

Cela suffirait à nous permettre de trancher la question des races supérieures ou inférieures si les tests psychologiques donnaient la mesure parfaite des différences innées (ou natives) d'aptitudes.

Nous savons aujourd'hui que les tests sont loin d'être parfaits. Le succès avec lequel le sujet testé résout les problèmes proposés dépend de multiples facteurs : son expérience et son éducation antérieure, sa familiarité plus ou moins grande avec la question sur laquelle porte le test, les raisons ou le désir plus ou moins vif qu'il a d'obtenir un bon résultat, son état affectif, la nature de ses rapports avec l'expérimentateur, sa connaissance de la langue dans laquelle le test est administré, sa santé et son bien-être physiques — tout cela intervient au

Conclusions erronées des tests d'intelligence

même titre que ses capacités innées.

C'est seulement lorsque ces facteurs restent constants, c'est-à-dire lorsqu'ils sont, pour l'essentiel, identiques chez tous les sujets testés, que nous avons le droit de conclure à la supériorité innée des sujets qui obtiennent des notes élevées sur ceux dont les notes sont plus faibles.

Il apparaît d'emblée comme évident qu'une grande circonspection s'impose lorsque nous interprétons les résultats d'un test psychologique appliqué à deux groupes nationaux ou raciaux distincts. Vivant dans des conditions différentes, dissemblables par leur culture, leur éducation, leur façon d'envisager les choses, ces deux groupes peuvent obtenir des résultats très différents à cause de l'inégalité, non de leur patrimoine génétique mais de leur milieu social.

Le grand psychologue français Alfred Binet, qui mit au point en 1905 la première série de tests d'intelligence, était conscient des limites de sa méthode. Il disait que ses tests ne pouvaient permettre de déterminer à coup sûr les différences innées que si les divers groupes ou individus auxquels on les appliquait avaient eu dans la vie des chances plus ou moins identiques. Bien des psychologues ont négligé, ou oublié, les sages conseils de Binet, ce qui les a conduits à des conclusions erronées.

Vu les multiples façons dont la culture et le passé vécu peuvent influencer sur les notes des sujets testés, il n'est pas étonnant que le psychologue britannique Philip E. Vernon, qui a en cette matière une longue expérience de chercheur et de professeur, affirme catégoriquement : « Il n'y a pas de test indépendant de toute influence culturelle, et il ne pourra jamais y en avoir. »

Le test ne fait pas preuve

Ceux qui ne croient pas qu'un test puisse échapper à toute influence culturelle tirent un de leurs grands arguments de l'extrême diversité des attitudes manifestées à l'égard du test par les groupes et même par les individus. L'acte même de rivaliser avec les autres sujets soumis au test est conditionné par les valeurs propres à la société dont les sujets font partie.

Dans *The Psychology of a Primitive People* (1931), le professeur S.D. Portens raconte certaines constatations intéressantes qu'il a pu faire alors qu'il administrait des tests psychologiques à un groupe d'aborigènes d'Australie. Les tests dont il se servait consistaient en une série de « labyrinthes » où le sujet devait tracer le parcours qui lui permettrait d'atteindre la sortie. Cha-

cun était évidemment censé travailler seul, sans l'aide de personne d'autre.

Situation insolite pour ces aborigènes habitués à résoudre leurs problèmes ensemble, collectivement. « Outre que tous les problèmes de la vie tribale sont débattus et réglés par le conseil des anciens, la discussion se poursuit toujours jusqu'à ce que l'on parvienne à une décision unanime. » Les sujets étaient souvent intrigués par le fait que l'examineur refusait de les aider à résoudre le problème du labyrinthe.

La déception était particulièrement vive dans un groupe d'indigènes qui avaient récemment élevé le psychologue à la dignité de « frère de sang » de leur tribu, et qui ne comprenaient pas qu'il pût refuser de les aider.

Cette indifférence au genre de rivalité qui, dans la société occidentale, « irait de soi », nous l'avons nous-même constatée lors d'un séjour d'étude parmi les Yakima, tribu indienne de l'Etat de Washington, sur la côte orientale des Etats-Unis. Nous utilisions un groupe de tests de performances qui n'exigent aucune connaissance linguistique et qui consistent à mettre des bouts de bois chacun à sa place à l'intérieur d'un cadre de bois. La note dépend de la rapidité avec laquelle le travail est accompli et du nombre des erreurs commises en cours de route. Les sujets sont invités à mettre chaque bout de bois à sa place « le plus rapidement possible ».

En fait, nos petits Indiens prenaient tout leur temps, car ils ne voyaient aucune raison de se presser. Notre culture attache une grande importance à la vitesse ; il s'agit constamment pour nous de faire les choses aussi rapidement que possible. Mais nos petits Indiens n'avaient pas ce souci. Ils accomplissaient leur tâche avec une lenteur réfléchie, mais faisaient un peu moins d'erreurs que les Américains blancs auxquels on les comparait.

Nous avons fait une observation analogue parmi les Indiens Dakota (Sioux) du sud Dakota. Ces Indiens estiment incorrect de répondre à une question en présence de tiers qui ne connaissent pas la réponse ; cela pourrait passer pour une sorte de vantardise, une manière d'humilier les autres, et une telle conduite soulève la réprobation générale.

Ces petits Indiens ont également acquis la conviction qu'on ne doit pas répondre à une question si on n'est pas absolument certain de connaître la réponse. Les psychologues qui ont administré le test de Binet à ces enfants ont constaté que ceux-ci n'essaient jamais de deviner la réponse : s'ils ne sont pas certains, ils gardent le silence indéfiniment.

Cela aussi tend à faire baisser leurs notes, car il peut arriver qu'on devine juste, et même si la réponse n'est que partiellement exacte, elle rapporte des points.

Nous emprunterons notre dernier exemple à l'ethnologue Margaret Mead et à son expérience des enfants samoans. Elle rapporte dans son livre *Coming-of-Age in Samoa*, qu'elle administrait un jour le test de Binet à un groupe d'enfants. Le test comportait, entre autres éléments, le problème de la balle et du champ : une balle est perdue dans un champ de forme circulaire, et il s'agit pour le sujet de tracer le parcours qu'il suivrait s'il avait à retrouver la balle.

Or ces petits Samoans, au lieu de tracer le parcours qui leur aurait donné le plus de chances de succès rapide, profitèrent de l'occasion pour faire un joli dessin. Leur intérêt esthétique était évidemment plus vif que leur désir de résoudre le problème posé.

Tous ces exemples montrent comment les antécédents culturels du sujet peuvent lui faire adopter, à l'égard du test, une attitude qui influera notablement sur son score. On le constate même dans le cas de groupes minoritaires vivant au sein d'une société plus large ; il semble bien, par exemple, que les noirs américains n'abordent pas le test dans le même esprit, avec la même ambition de faire de leur mieux, que les enfants blancs auxquels on les compare. Ils se méfient souvent du test et de sa signification ; ils manquent de confiance en leur capacité de le subir avec succès.

Les jugements trop hâtifs

Les résultats attendus des enfants testés peuvent avoir leur importance non seulement pour ces enfants eux-mêmes, mais aussi pour les personnes qui leur administrent les tests, et qui sont souvent leurs maîtres. Selon Clark (1963), les enfants culturellement défavorisés — on pourrait ajouter : culturellement différents — sont les malheureuses victimes de maîtres dont les prophéties éducatives se réalisent ; autrement dit, si l'on attend des enfants des résultats médiocres, leurs résultats seront en effet médiocres.

Cette hypothèse a été vérifiée expérimentalement par Rosenthal et Jacobson, auteurs de *Pygmalion in the Classroom* (1968). Ils ont remis aux maîtres une liste d'élèves qui étaient censés avoir subi avec succès un « test d'épanouissement intellectuel » et dont il y avait par conséquent lieu de penser qu'ils feraient de grands progrès intellectuels au cours de leurs huit prochains mois de scolarité. Huit mois plus tard ce groupe expérimental,

et aussi un groupe témoin composé d'élèves également doués mais dont les noms ne figuraient pas sur la liste furent soumis de nouveau au même test d'intelligence.

Le Q.I. du groupe expérimental — celui dont les maîtres attendaient de bons résultats — avait progressé de quatre points de plus que celui du groupe témoin : quand on soumit les deux groupes à un test de raisonnement, l'écart entre eux fut de sept points. Comme le font remarquer les auteurs, la différence entre les deux groupes n'existait que dans l'esprit des maîtres. Cette constatation semble être d'un grand intérêt pour les comparaisons entre groupes ethniques.

L'effet du langage

L'influence que le milieu d'origine, ses caractéristiques sociales et son niveau général d'instruction peuvent exercer sur les résultats des tests apparaît de façon particulièrement claire et manifeste dans leurs effets sur le langage. Les tests psychologiques couramment employés, y compris ceux de Binet, sont de nature verbale. Pour parvenir à résoudre les problèmes, le sujet ne doit pas seulement comprendre les questions posées ; il ne doit pas seulement être capable de répondre intelligemment une fois qu'il a trouvé la solution ; encore doit-il, pour trouver cette solution, être habile au maniement des mots. La facilité d'expression verbale est si importante, dans beaucoup de ces tests, que les psychologues peuvent souvent estimer d'avance le niveau mental du sujet d'après l'étendue de son vocabulaire.

C'est ce qui a très vite conduit à penser que ces tests d'intelligence ne rendaient pas justice aux personnes d'origine étrangère ou à celles qui (comme les Amérindiens des Etats-Unis par exemple) n'avaient qu'une connaissance imparfaite de la langue dans laquelle le test était administré. Même si elles parlaient et utilisaient cette langue avec une certaine aisance, elles étaient gênées par le fait que ce n'était pas leur langue maternelle.

Cette infériorité est probablement due au simple fait que le vocabulaire d'un enfant ne peut dépasser certaines limites, de sorte que si cet enfant apprend des mots de deux langues, il en connaîtra moins de chacune d'elles. Au cours des années ultérieures, ce handicap initial du bilinguisme sera plus que compensé par ses avantages incontestés.

L'effet de la pauvreté

Les élèves venant de familles pauvres, qu'ils soient blancs ou noirs, risquent d'être handicapés par le fait qu'on ne s'attend pas à les voir briller.

La pauvreté et ses conséquences revêtent ici une importance accrue si l'on considère que le pourcentage de pauvres est particulièrement élevé au sein des groupes minoritaires, notamment parmi la population noire des Etats-Unis.

Cela devrait suffire à imposer une grande prudence à ceux qui tirent argument des médiocres résultats qu'obtiennent les enfants noirs soumis à des tests (leur Q.I. moyen est de 85 alors que la « normale » est de 100). Les recherches faites dans nombre de pays et par de nombreux psychologues montrent, sans l'ombre d'un doute, que les résultats des enfants de « pauvres blancs » sont nettement inférieurs à ceux des enfants de familles aisées ; entre les deux extrêmes de la gamme des situations économiques, la différence de Q.I. est de l'ordre de 20 points ; autrement dit, elle est plus grande qu'entre Américains noirs et Américains blancs.

A cela, on répond que même quand ce sont des blancs et des noirs du même niveau économique que l'on compare, la différence subsiste, bien qu'elle soit moindre. Tout ce que cela signifie en réalité, c'est que la pauvreté, quelle que soit son importance, n'est pas le seul facteur en cause. Dans un inventaire critique des recherches faites aux Etats-Unis sur les différences ethniques, Dreger et Miller (1960), font remarquer à juste titre que pour pouvoir comparer deux groupes ethniques, il ne suffit pas que ces groupes soient identiques quant au rang social et aux variables économiques, car les différences qui risquent de fausser les comparaisons ne sont pas uniquement socio-économiques.

Ils ajoutent que même les noirs dont la condition économique est supérieure à celle de la plupart des blancs ne peuvent cependant pas, dans la plupart des cas, mener une vie à tous égards identique ; bien d'autres facteurs interviennent qui peuvent aussi avoir leur importance.

Mais revenons-en aux effets de la pauvreté. Les psychologues n'ont pas suffisamment insisté jusqu'ici sur le préjudice fondamental qu'elle peut causer au développement mental par suite de la malnutrition. Dans une étude générale des relations entre nutrition et apprentissage, Eichenwald et Fry (1969) ont rassemblé sur ce sujet une masse impressionnante de données fournies en partie par des expériences faites sur des animaux, en partie par l'observation des effets des carences alimentaires sur les êtres humains dans de nombreuses parties du monde (dont l'Afrique et l'Amérique latine).

Leur conclusion est que la malnutrition pendant une période critique de l'enfance risque « d'affecter de manière permanente et profonde le développement ultérieur de l'individu, sur le plan intellectuel et affectif ». La malnutrition apparaît donc comme

un facteur d'importance capitale pour qui veut évaluer les possibilités intellectuelles des gens pauvres, y compris les pauvres noirs.

L'effet du savoir et du vécu

Lorsqu'on commença à appliquer la méthode des tests, bien des psychologues croyaient qu'éliminer le handicap linguistique équivalait à éliminer l'influence générale de la culture et de l'expérience. L'un d'eux, par exemple, le professeur Florence L. Goodenough, de l'Université du Minnesota, imagina un test de performance qui consistait à « dessiner un homme » ; les notes attribuées aux sujets dépendaient, non de la qualité esthétique de leur dessin, mais du nombre de caractères essentiels qu'ils y avaient inclus, du soin qu'ils avaient apporté à respecter les proportions, etc.

Elle considérait ce test comme exempt de toute influence culturelle, c'est-à-dire indépendant des antécédents et de l'expérience passée des sujets, et permettant par conséquent de mesurer les différences innées d'intelligence. En 1926, elle procéda à une enquête au moyen de ce test et conclut à de nettes différences d'intelligence entre divers groupes d'immigrants établis aux Etats-Unis, ainsi qu'entre blancs et noirs.

Par la suite, de nombreux chercheurs se sont servis de ce test et ont démontré que, contrairement à ce qu'on avait pensé jusqu'alors, les résultats étaient en réalité influencés par maints éléments de l'expérience passée du sujet. Le professeur Goodenough a elle-même reconnu le fait et dénoncé son erreur passée avec beaucoup de probité et de courage. Dans le *Psychological Bulletin* de septembre 1950, traitant en collaboration avec Dale B. Harris de l'étude psychologique des dessins d'enfants, elle exprime l'opinion qu'il est illusoire de chercher à établir un test indépendant de la culture, qu'il s'agisse de l'intelligence, des aptitudes artistiques, des caractères socio-personnels ou de tout autre élément mesurable, et qu'il n'est plus possible de soutenir l'idée naïve qu'un test, dès qu'il échappe à la contrainte des mots, est également valable pour tous les groupes.

Des conclusions parallèles découlent d'une étude plus récente de Wayne Dennis (1966), qui a administré le test « dessiner un homme » à des échantillons d'enfants appartenant à une cinquantaine de cultures différentes. Les moyennes les plus élevées — Q.I. de 124 — ont été obtenues par les enfants de faubourgs d'Angleterre et des Etats-Unis, par ceux d'un village de pêcheurs japonais et parmi les Indiens Hopi. La moyenne la plus faible — Q.I. 52 — a été celle des enfants d'une tribu bédouine nomade de Syrie, ce qui peut s'expliquer par l'expérience restreinte que ces enfants

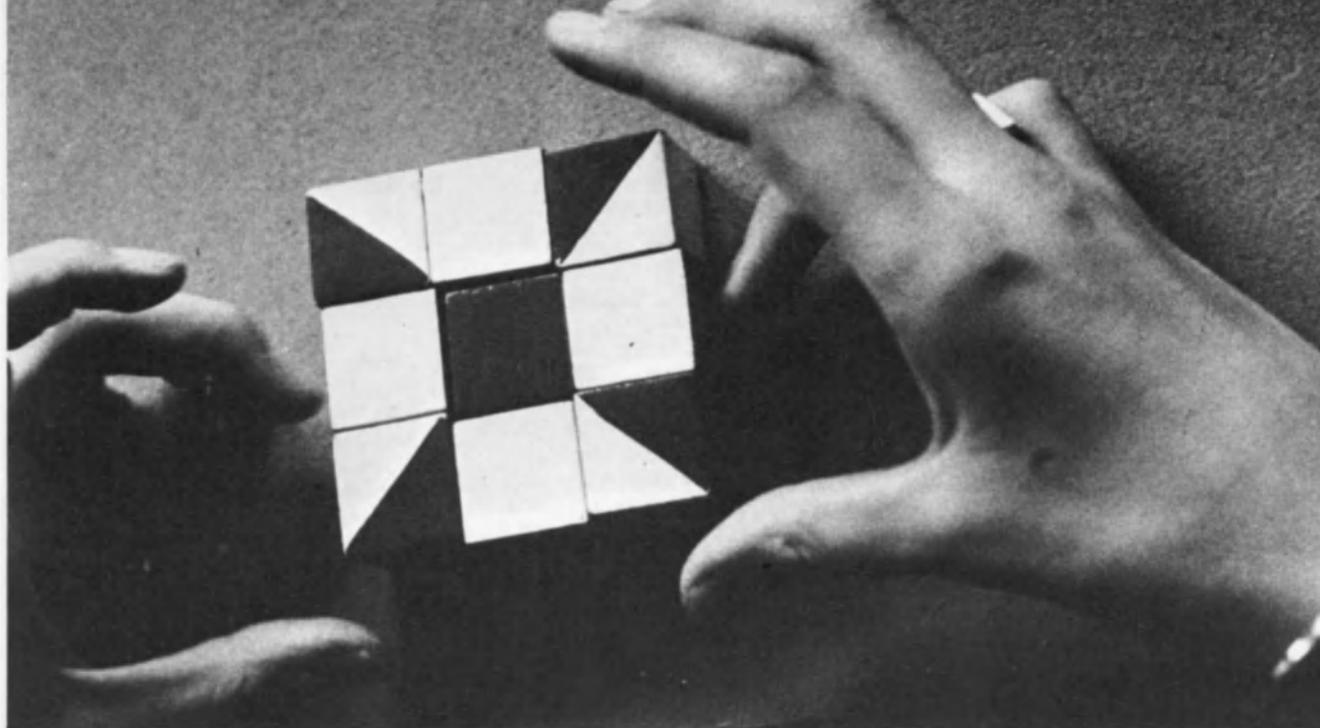


Photo © Jean Suquet, Institut national de Recherche et de Documentation pédagogiques, Paris



Photo © APN, Moscou

Le poids des cultures et la mesure des intelligences

A partir de tests psychologiques auxquels avaient été soumis des enfants d'origines diverses, certains psychologues ont cru, récemment encore, trouver argument en faveur de la théorie d'une hiérarchie raciale héréditaire. Or, de nombreuses expériences ont montré que cette thèse est sans fondement scientifique. Il ressort d'une série de déclarations de savants réunis par l'Unesco que « le racisme affirme à tort que la science fournit la base d'une hiérarchisation des groupes en fonction de caractéristiques psychologiques et culturelles immuables et innées ». En effet, les tests psychologiques ne sont pas des instruments parfaits pour mesurer et comparer les aptitudes intellectuelles entre les différents groupes humains : antécédents culturels, conditions de vie, états affectifs entrent en ligne de compte et pèsent sur les résultats. Ainsi, devant tel ou tel test destiné à évaluer le quotient intellectuel (ci-dessus, le test des cubes à assembler selon un certain schéma, en un temps déterminé), l'attitude de cette femme du nord-est sibérien (à gauche) ou celle de cet Indien du Brésil jouant à la ficelle nouée (à droite, en haut), peuvent n'avoir rien de commun avec celle d'un Européen ou d'un Africain. A droite : ce petit noir et ce petit blanc portent, sur un problème posé, des regards différents mais pas forcément moins compréhensifs l'un que l'autre.



Photo © Chiara, Musée de l'Homme, Paris

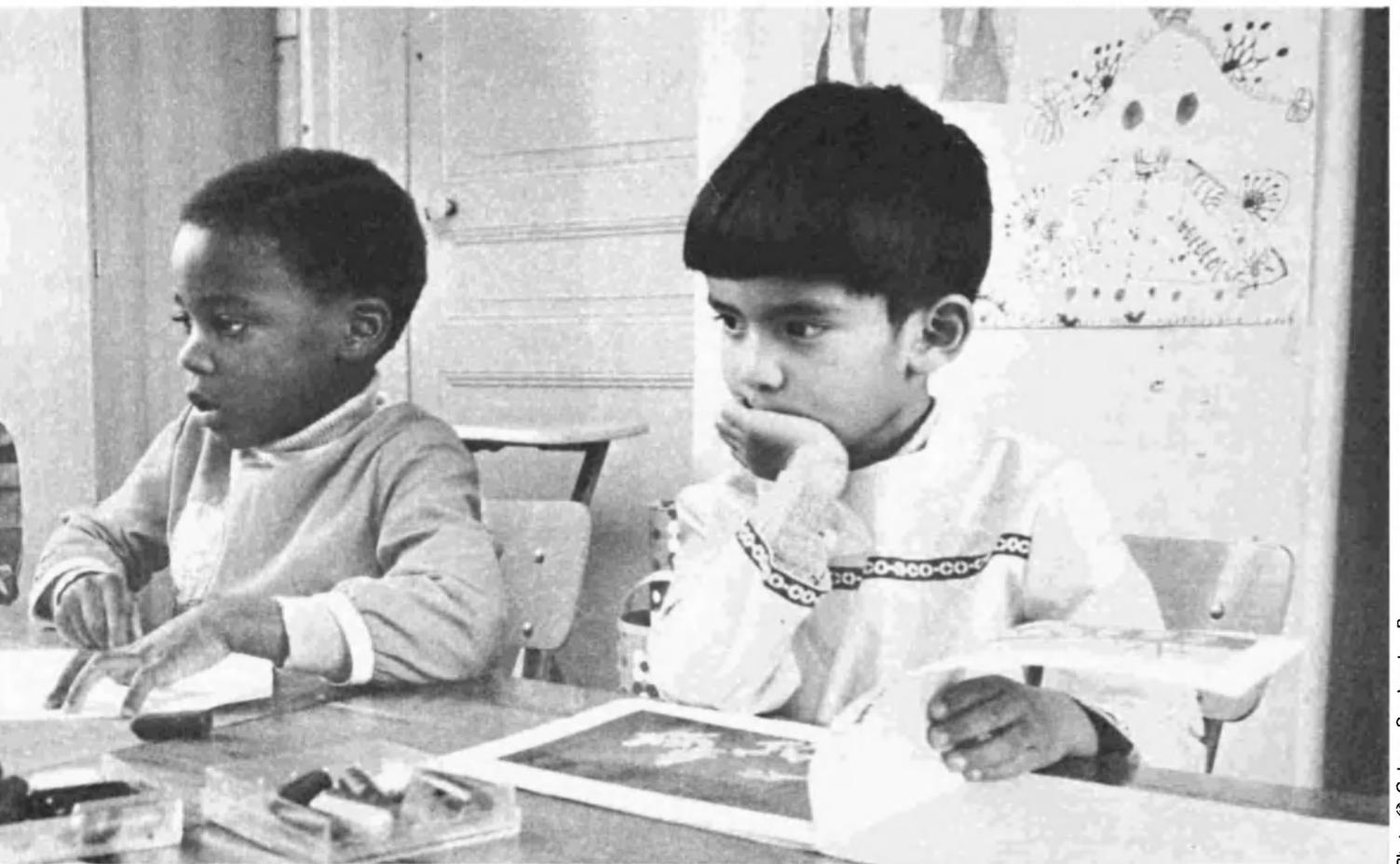


Photo © Gökşin Sipahioğlu, Paris

Réponses à la "bombe Jensen" — suite

avaient des arts graphiques. En revanche de jeunes Arabes du Liban, qui avaient eu de nombreux contacts avec la culture occidentale, ont obtenu une moyenne de 94.

Rôle des données culturelles

Certains facteurs liés aux antécédents culturels et à l'expérience antérieure des sujets peuvent aussi être à l'origine de différences qualitatives dans la nature de leur réussite aux tests. Strauss (1954), par exemple, a constaté que, soumis à des tests verbaux, les étudiants de Ceylan obtenaient des notes plus élevées que ceux des Etats-Unis, mais que leurs résultats étaient nettement inférieurs lorsqu'il s'agissait de tests de performance (non verbaux).

Selon lui, leur culture « a pour effet de définir une série de comportements correspondant à certains rôles et tendant, d'une part à déprécier l'habileté manuelle et technique, d'autre part à exalter et récompenser les succès scolaires de type verbal ».

Divers autres chercheurs se sont occupés des différences qualitatives entre les résultats obtenus par divers groupes ethniques soumis à des tests. Vernon (1969), par exemple, a constaté chez les Jamaïcains et les Esquimaux deux « schémas d'aptitudes » complètement différents ; les premiers étaient meilleurs en arithmétique et pour l'acquisition du vocabulaire ; les seconds réussissaient mieux lorsque les tests faisaient appel à l'induction et au dessin. Lesser et ses collaborateurs (1965) ont également constaté des différences qualitatives (en même temps que quantitatives) entre les aptitudes respectives de jeunes Chinois, juifs, noirs et Porto-Ricains habitant aux Etats-Unis.

Iscoe et Pierce Jones (1964) ont montré que, si les enfants noirs obtiennent généralement des notes inférieures à celles des enfants blancs soumis aux mêmes tests, ils se révèlent supérieurs, en revanche, à l'égard de ce que ces auteurs appellent « la pensée divergente », c'est-à-dire la faculté d'imaginer, pour des objets familiers, un certain nombre d'usages différents. Il est clair que les différences d'aptitudes constatées entre deux groupes ethniques peuvent dépendre du test utilisé.

L'effet de modifications du milieu

Si un test qui s'est révélé utile pour mesurer les différences entre des enfants de Paris ou de New York est administré à des enfants du Mozam-

bique ou de la Nouvelle-Guinée, nous ne pouvons guère nous attendre à ce que ces derniers fassent aussi bien que les premiers. Cela devrait être évident. Malheureusement cette évidence n'a pas toujours été reconnue.

Il existe cependant des pays où vivent côte à côte des groupes d'origine ethnique ou raciale différente, et il semblerait tout simple, au premier abord, d'utiliser ces groupes comme base de comparaison. Si aux Etats-Unis, par exemple, nous trouvons des Américains d'origine scandinave, italienne, chinoise, noire et amérindienne, vivant tous en milieu « américain », ne pouvons-nous pas poser en principe qu'ils ont tous les mêmes antécédents culturels, les mêmes possibilités d'éducation et les mêmes chances économiques, et que les différences qu'accusent entre eux les résultats des tests peuvent, sans risque d'erreur scientifique, être attribuées à des différences d'aptitudes héréditaires ?

Ce n'est malheureusement pas le cas. L'Indien d'Amérique, par exemple, vit généralement dans une réserve séparée des communautés voisines ; il fréquente une école spéciale, il mène une existence différente ; il parle anglais, mais généralement assez mal ; sa condition économique est en moyenne médiocre.

Le noir, bien que sa position dans la société américaine se soit nettement améliorée depuis quelques années, continue le plus souvent à souffrir de sérieux handicaps ; sa situation économique reste aussi, en moyenne, fort inférieure à celle des blancs ; les écoles qu'il fréquente étaient certainement médiocres dans le passé et restent, dans une certaine mesure, moins bonnes que celles des blancs ; il éprouve plus de peine à accéder à certains genres d'emploi, ou à participer pleinement à la vie américaine.

Les choses étant ainsi, il ne serait pas étonnant que les Indiens et les noirs des Etats-Unis, lorsqu'on les teste, obtiennent en moyenne des notes moins élevées que leurs compatriotes blancs. Mais il importe de souligner qu'il s'agit d'une moyenne. Individuellement, il y a bien des noirs qui obtiennent des notes supérieures à celles de beaucoup de blancs. Plus important : on rencontre parfois des groupes entiers de noirs qui obtiennent, lors des tests, de meilleurs résultats que les groupes de blancs auxquels on les compare.

Ce fait important a pour la première fois suscité un grand intérêt au moment de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque les autorités militaires ont fait subir des tests à des millions de recrues, dont beaucoup de noirs. La première constatation que l'on ait faite à cette occasion est que les noirs du Sud (où les handicaps d'ordre éducatif et économique étaient particulière-

ment lourds) obtenaient des notes nettement inférieures, en moyenne, à celles des noirs du Nord (où ces handicaps, lorsqu'ils existaient, étaient beaucoup moins graves). Mais il y a plus frappant : les noirs de certains Etats du Nord se révélèrent supérieurs en moyenne aux blancs de certains Etats du Sud. Cela était vrai quel que fût le genre de test utilisé, qu'il s'agit d'un test verbal ou d'un test de performance (non verbal).

A l'intérieur d'un même groupe racial, les différences de milieu s'accompagnent de gros écarts entre les résultats des tests. A une extrémité de la gamme, nous trouvons un groupe d'enfants noirs des campagnes du Tennessee dont le Q.I. moyen n'est que de 58 ; à l'autre extrémité, des enfants noirs de Los Angeles (Californie) atteignant une moyenne de 105.

Pour l'ensemble de la population blanche, on peut s'attendre à trouver un Q.I. de 100, puisque c'est par définition le chiffre normal par rapport auquel il convient de juger les résultats. Dans le milieu médiocre des campagnes du Tennessee, les noirs sont fort inférieurs à la norme ; dans le milieu plus favorable d'une grande ville comme Los Angeles, ils atteignent et dépassent même légèrement le Q.I. normal. C'est là un résultat important dont les corollaires, en ce qui concerne les prétendues différences d'aptitudes innées entre les races, paraissent évidents.

Un autre groupe ethnique a fait l'objet d'études particulièrement détaillées et a subi des tests très variés ; c'est celui des Indiens d'Amérique. De tous les groupes examinés aux Etats-Unis, ce sont généralement eux qui obtiennent les notes les plus faibles ; leur Q.I. moyen se situe aux environs de 81 (alors que la « normale » est de 100). Ce résultat n'a rien d'étonnant, si l'on tient compte de tous les facteurs « culturels ».

Le regretté professeur T. R. Garth, de l'Université de Denver (Colorado) a essayé de déterminer ce qui arriverait si l'on donnait à de petits Amérindiens la possibilité de vivre dans un cadre social analogue à celui des autres petits Américains. Son étude a porté sur de petits Indiens qui avaient été placés dans des foyers adoptifs blancs et élevés par des parents adoptifs blancs. Ces enfants avaient en moyenne un Q.I. de 102.

De nombreuses expériences plus récentes ont montré combien une formation appropriée peut relever le niveau des notes obtenues aux tests. McFie (1961) est parvenu à améliorer notablement les résultats de jeunes Africains en leur donnant une éducation qui faisait une grande place au dessin et aux jeux de construction ; les résultats des tests y gagnèrent

nettement, tant en rapidité qu'en exactitude.

Lloyd et Pigeon (1961), qui ont testé des écoliers du Natal, signalent que deux courtes séances d'initiation leur ont suffi pour obtenir une amélioration sensible des notes obtenues; ils mettent leurs lecteurs en garde contre ce que l'application des tests pourrait donner à penser des aptitudes innées respectives de groupes d'enfants représentatifs de diverses cultures.

Dans une étude significative, Hunt (1971) a passé en revue un certain nombre de programmes éducatifs destinés non seulement aux enfants de familles pauvres mais aussi aux mères de ces enfants, et il a montré combien on peut faire pour améliorer les résultats des tests. « Le relèvement substantiel du Q.I. des enfants dont les mères ont reçu un enseignement de ce genre... donne de sérieux espoirs de mettre au point une façon de combattre l'incompétence des enfants de familles pauvres. » Hunt ajoute que ces espoirs sont valables pour tous les enfants pauvres, qu'ils soient blancs ou noirs.

EN présence de tels faits, il est difficile de comprendre pourquoi Jensen, s'étant demandé dans quelle mesure il est possible de « gonfler » le quotient intellectuel et les résultats scolaires, répond que ces gains sont maigres. Beaucoup de ses critiques ont fait remarquer que ces gains sont cependant indéniables, et qu'ils seraient sans doute beaucoup plus substantiels si les programmes appropriés continuaient d'être appliqués pendant un certain temps et s'ils embrassaient un plus large secteur de l'expérience de l'enfant.

Le Conseil de la *Society for the Psychological Study of Social Issues*, qui est une des branches de l'*American Psychological Association*, a publié une déclaration où l'on peut lire :

« L'un des plus graves reproches que nous faisons à l'article de Jensen, c'est qu'il affirme avec vigueur que l'éducation compensatoire semble avoir échoué. La plus grande faiblesse de cette prétendue éducation compensatoire concerne la planification, l'ampleur et la portée de son programme. Nous soutenons que divers programmes destinés à inculquer certains mécanismes mentaux ont été efficaces, et que quelques programmes judicieusement conçus pour apprendre à raisonner et à résoudre des problèmes ont également réussi.

« Les résultats qu'ils ont donnés paraissent bien indiquer que des méthodes d'intervention, planifiées avec soin, peuvent exercer sur le degré de réussite d'enfants désavantagés une influence positive. »

On a sévèrement reproché à Jensen, entre autres choses, de n'avoir pas tenu compte de nombreux travaux dont

SUITE PAGE 32



Photo New Zealand House, Londres

DISCRIMINATION RACIALE HORS LA LOI EN NOUVELLE-ZELANDE

La Nouvelle-Zélande s'est toujours enorgueillie des bonnes relations qui y existaient entre les divers groupes ethniques. Des lois actuellement en préparation vont venir renforcer ces dispositions traditionnelles. Il s'agit de parer ainsi à d'éventuelles tensions qui pourraient naître dans ce pays pluriracial du fait de l'accroissement des populations maoris qui s'installent dans les villes et de l'immigration de Polynésiens. Les Néo-Zélandais ont pris conscience des changements dans l'opinion mondiale à l'égard du racisme, et cela a amené le gouvernement à préciser la position du pays au sujet de l'égalité raciale. Au cours des dernières années, une meilleure connaissance de la minorité maorie s'est développée en Nouvelle-Zélande : y ont contribué les mariages mixtes, et surtout l'intérêt nouveau porté aux arts et à l'artisanat des Maoris, ainsi qu'à leur langue. On voit ici une jeune Maori, ex « Miss Nouvelle-Zélande », échanger avec un ancien président de l'Association de Tourisme et Loisirs de la Nouvelle-Zélande un « hongî », — salut maori traditionnel qui consiste à frotter nez contre nez en même temps qu'on se donne une poignée de main.



Photo Hugues Vassal © Gamma, Paris

LA SÉGRÉGATION DANS LE SPORT est aujourd'hui encore, en Afrique du Sud, une réalité imposée par les lois de l'apartheid. Blancs et non-blancs n'ont pas le droit d'entrer en compétition, voire d'assister ensemble aux mêmes événements sportifs. Il est exceptionnel que les non-blancs soient autorisés à assister à de grands matches, comme dans cette photo prise récemment près de Johannesburg : encore leur faudra-t-il entrer par des accès spéciaux, occuper des emplacements réservés et n'avoir accès qu'à des lavabos spéciaux séparés.

L'Afrique du Sud sous la loi de l'inégalité

Comme les autres États modernes, la République d'Afrique du Sud est un pays gouverné par des lois. Et les lois qu'un pays décide de se donner sont normalement des questions qui ne concernent pas l'Organisation des Nations Unies. Dans sa propre Charte, il lui est même expressément interdit de s'en occuper.

Et pourtant, quelque chose dans les lois de l'Afrique du Sud, leur caractère, leur dimension, préoccupe les pays du monde entier ; et ce quelque chose qui a obligé l'Organisation à les signaler officiellement est simple à définir : alors que les lois de l'Afrique du Sud s'appliquent à tous les habitants de ce pays — blancs et non-blancs — elles ont été forgées par les blancs, appliquées par les blancs, et pour le seul profit des blancs. Ni dans le texte, ni dans l'application de ces lois, les Africains (70 % de la population), les Asiatiques, les métis, n'ont jamais pu donner leur avis ni exercer la moindre influence.

C'est cette particularité qui, selon les Nations Unies, fait de nombreuses lois sud-africaines, en théorie et en pratique, des instruments d'injustice et d'oppression.

Les exemples ci-après sont empruntés au texte que le Professeur Leslie Rubin, de Howard University, Washington, D.C., ancien sénateur en Afrique du Sud, où il représentait les Africains, avait rédigé pour l'organe des Nations Unies qui s'occupe de l'apartheid ; ce texte montre comment la législation du gouvernement sud-africain, prévue théoriquement pour instituer un « développement séparé », équivaut en fait au mépris officiel et légalisé de tous les humains qui ne sont pas de race blanche.

RACE ET COULEUR

UNE personne qui est « manifestement d'apparence blanche » et « généralement acceptée comme blanche », ne peut pas être classée parmi les blancs si l'un de ses parents naturels a été classé parmi les personnes de couleur.

UN Africain est « une personne qui, en fait ou selon l'avis général, est membre d'une race ou d'une tribu aborigène d'Afrique ».

UNE personne de couleur est « une personne qui n'est ni un blanc ni un Africain ».

UNE personne qui n'est pas africaine en fait mais qui « en apparence est manifestement africaine » sera classée comme telle dans le registre de la population, à moins de faire la preuve qu'elle n'est pas africaine en fait et qu'elle n'est pas généralement tenue pour telle.

UN homme qui « en apparence est manifestement un blanc » doit être classé parmi les personnes de couleur si l'un de ses parents a été classé comme blanc et l'autre comme personne de couleur.

AU moment de décider si, oui ou non, une personne est « en apparence manifestement un blanc », le fonctionnaire concerné doit prendre en considération l'habillement, l'éducation, le langage, la conduite et en général les manières de cette personne.

SI une personne « en apparence manifestement non blanche » est « généralement acceptée comme blanche » dans le secteur où elle travaille, mais non dans celui où elle vit, elle ne peut être classée parmi les blancs.

MEME vingt-cinq ans après qu'une personne a été classée comme blanche dans le registre de la population et a reçu la carte d'identité correspondante, le secrétaire d'Etat à l'intérieur peut demander sa reclassification.

LIBERTÉ DE CIRCULATION

UNE proclamation publiée dans le « Journal officiel » peut à tout instant interdire à n'importe quel Africain de se trouver dans telle ou telle ville, à telle ou telle heure de la nuit, s'il ne porte pas sur lui une autorisation écrite signée par son employeur ou par un représentant des pouvoirs publics.

TOUT Africain qui a atteint l'âge de seize ans doit être en possession d'un « Reference Book » (Livret de références). Tout policier peut interpellé n'importe quel Africain et lui demander de produire ce livret. Un Africain qui ne peut le produire parce qu'il l'a laissé chez lui est coupable d'un délit criminel.

FOYER, FAMILLE ET DOMICILE

SI un Africain, qui avait vécu sans interruption dans sa ville natale pendant cinquante ans, l'a quittée pour aller habiter ailleurs, ne fût-ce que deux semaines, il n'a pas le droit d'y retourner pour y séjourner plus de soixante-douze heures.

UN Africain qui, depuis sa naissance, a toujours habité la même ville, n'a pas le droit de garder avec lui dans cette ville pendant plus de soixante-douze heures sa fille mariée, son fils âgé de dix-huit ans, sa nièce, son neveu ni son petit-enfant.

SI une Africaine, s'étant mariée, habite de façon permanente avec son mari, grâce aux facilités procurées par son employeur, dans une ville où son mari a vécu et travaillé sans interruption pendant vingt-cinq ans, elle est coupable d'un délit criminel.

TOUT policier a le droit de perquisitionner sans mandat « à toute heure raisonnable du jour et de la nuit » dans les logements où il a des raisons de soupçonner qu'un Africain de dix-huit ans commet le délit d'habiter avec son père sans en avoir reçu l'autorisation expresse.

UN jeune Africain de seize ans, s'il ne va plus à l'école, vit à la maison avec ses parents (qui l'entretiennent) et ne travaille pas, peut à tout moment être arrêté sans mandat par un policier « qui a des raisons de penser qu'il est un oisif ».

UN Africain qui a vécu et travaillé pendant cinq ans dans la ville où il est né peut être requis à tout moment de la quitter et d'aller habiter dans une zone bantoue où il n'a jamais vécu, où il n'a ni parents ni amis. S'il reste dans la ville plus de trois jours après avoir reçu l'ordre de la quitter, il se rend coupable d'un délit criminel.

LA loi sud-africaine prévoit la division de toutes les villes en zones distinctes, où seuls les membres des mêmes groupes, blanc ou de couleur, selon les zones, peuvent posséder des terrains ou des locaux.

AUCUNE personne « manifestement blanche » ne peut faire partie du groupe blanc si elle est mariée ou cohabite avec une personne africaine ou une personne de couleur.

LE président de l'Etat peut, chaque fois qu'il le jugera convenable, déclarer par proclamation dans la « Gazette » qu'un secteur donné, occupé par des personnes de couleur qui y possèdent de la terre (peu importe la durée de cette occupation et de cette possession) deviendra un secteur blanc à partir d'une date indiquée. Quand un secteur a été ainsi déclaré blanc, une personne de couleur qui y vit (même si elle a été là sans interruption depuis cinquante ans dans une maison qui lui appartient) ne peut y demeurer au-delà du délai de grâce (d'au moins douze mois) que le ministre de l'Intérieur aura jugé bon d'accorder.

AUCUN blanc habitant en ville ne peut (à moins d'en avoir reçu l'autorisation du conseil municipal) installer dans les endroits lui appartenant le fils de son serviteur africain qui vit là, si ce fils a atteint l'âge de dix ans.

AUCUN Africain n'a le droit d'acquérir librement un terrain en Afrique du Sud, et le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'accorder ce droit aux Africains, même dans les zones bantoues qui leur sont assignées.

TRAVAIL

UN préposé à l'emploi et à la main-d'œuvre peut à tout moment annuler l'emploi d'un Africain qui travaille dans une ville, quelle que soit l'ancienneté de son emploi, et même si son employeur proteste contre cette annulation. L'Africain dont l'emploi est annulé peut être renvoyé de la ville où il a travaillé et se voir refuser l'autorisation d'y revenir pendant la période que précisera le préposé.

UN blanc vivant en ville et qui emploie un Africain comme charpentier, maçon, électricien, ou pour tout autre travail spécialisé, sans avoir d'exemption spéciale délivrée par le ministère du Travail, commet un délit criminel. Un blanc vivant en ville commet un délit criminel s'il emploie un Africain comme domestique chez lui dans une réception, sauf si cet Africain a reçu le permis indispensable d'un fonctionnaire du bureau du Travail.

IL est illégal pour un travailleur africain de prendre part à une grève, quelle qu'en soit la raison. S'il le fait, il est coupable d'un délit criminel, passible d'une amende (\$1400 maximum) ou d'un emprisonnement (trois ans maximum), ou d'amende et d'emprisonnement.

UN Africain, ouvrier d'usine, qui invite d'autres ouvriers à faire grève pour obtenir une augmentation de salaire commet un délit criminel.

UN Africain qui, à titre de service personnel et sans recevoir de paiement en échange, répare une installation électrique quelconque dans le logement d'un ami qui habite la maison de son employeur en ville, se rend coupable de délit criminel.

Si un blanc paie son domestique pour réparer le toit de sa maison, il commet un délit criminel.

UN Africain n'a aucun droit d'exercer un travail spécialisé dans le bâtiment, dans une ville « blanche » d'Afrique du Sud.

LE fonctionnaire municipal du Travail peut à tout moment mettre fin à l'engagement d'un Africain dans son secteur, s'il juge qu'un tel engagement « n'est pas de bonne foi », même si l'engagement dure depuis vingt-cinq ans à la complète satisfaction du blanc qui l'emploie.

TOUT travailleur blanc invalide à 100 %, et pour toujours, a droit à une pension mensuelle calculée d'après son salaire antérieur; un Africain également invalide a droit à une somme globale calculée d'après ce qu'il gagnait, mais non pas à une pension mensuelle.

QUAND un employeur a fait des logements pour son personnel africain, aucun travailleur vivant dans ces logements ne peut y recevoir de visiteur, à quelque moment que ce soit, à moins d'en avoir reçu la permission de l'employeur ou d'une autre personne autorisée.

ÉDUCATION

LE ministre de l'Éducation des Bantous peut à tout moment, et sans avoir à en donner les raisons, supprimer tout subside octroyé par lui à une école tenue par une tribu ou une communauté africaine.

UN Africain habitant la ville et qui donne gratuitement dans son domicile des leçons de lecture ou d'écriture à quelques-uns de ses amis africains se rend coupable d'un délit criminel.

UN blanc qui passe quelques heures par semaine chez lui à apprendre la lecture à ses domestiques africains se rend coupable d'un délit criminel.

UN pasteur africain qui fait régulièrement à ses fidèles des cours où il leur apprend à lire la Bible est coupable d'un délit criminel.

UN collègue privé qui accepte un Africain comme élève à l'un quelconque de ses cours sans la permission du ministre de l'Éducation des Bantous est coupable d'un délit criminel.

TOUTE personne qui donne une éducation spéciale aux enfants africains handicapés sans l'approbation du ministre de l'Éducation des Bantous est coupable d'un délit criminel.

UN étudiant africain qui assiste à un cours de l'Université du Cap, ne serait-ce qu'à une seule leçon, se rend coupable d'un délit criminel.

MARIAGE

Si le fonctionnaire chargé des mariages procède au mariage d'un homme blanc et d'une femme de couleur, cette dernière ayant faussement affirmé qu'elle était blanche, le mariage est nul et sans effet.

Si un Sud-Africain blanc épouse légalement une femme de couleur à l'étranger, le mariage est nul et sans effet en Afrique du Sud.

RÉUNION ET ASSOCIATION

UN Africain qui a toujours vécu dans sa ville natale depuis cinquante ans n'a pas le droit de recevoir chez lui un ami africain pour un séjour de plus de soixante-douze heures.

DANS tous les cafés de l'Afrique du Sud, il est interdit aux blancs de boire une tasse de thé avec des non-blancs, et vice versa, à moins d'avoir reçu à cet effet une autorisation spéciale.

S'IL n'a pas obtenu un permis spécial, un professeur africain qui fait une conférence dans un club blanc, à l'invitation de ce club, commet un délit criminel.

UNE personne de couleur qui va dans un cinéma public en ville (même si elle occupe un siège à un emplacement séparé) est coupable d'un délit criminel, à moins qu'un permis spécial n'ait été délivré.

UN Africain qui assiste à une fête religieuse dans une ville est coupable d'un délit criminel, à moins qu'un permis spécial n'ait été délivré.

S'IL n'y a pas de cinémas dans une commune de couleur, un permis peut être délivré autorisant les personnes de couleur à aller au cinéma dans une ville, à condition qu'il y ait pour elles une entrée, des sièges et « d'autres commodités » séparées.

UN orchestre blanc ne pourra pas avoir de permis pour accompagner un chœur d'Africains donnant des représentations, même s'il y a une ségrégation des publics.

LES Africains n'auront pas de permis pour assister à un carnaval organisé par les étudiants d'une université blanche; il ne sera accordé aux personnes de couleur et aux Asiatiques que si l'on n'y sert pas de rafraîchissements.

TOUT Asiatique, Africain ou autre personne de couleur qui s'assied sur un banc dans un jardin public se rend coupable de délit criminel pour non-observation des lois de l'apartheid (les bancs sont réservés aux blancs) et est passible d'une amende (\$840 maximum), d'emprisonnement (trois ans maximum), ou du fouet (dix coups maximum), ou d'amende et d'emprisonnement, ou d'amende et du fouet, ou d'emprisonnement et du fouet.

QUICONQUE vient en aide à la famille d'une personne qui a été convaincue de délit de protestation contre les lois d'apartheid est, lui aussi, coupable d'un délit.

Si, dans une gare, il n'existe qu'une seule salle d'attente, le chef de gare a le droit d'en réserver l'usage exclusif aux blancs, et tout non-blanc qui y entrerait se rendrait coupable de délit criminel.

UN célibataire qui « d'après son apparence est évidemment un blanc ou qui est en général considéré comme tel » et qui tente d'avoir des rapports sexuels avec

une femme qui « d'après son apparence est manifestement non blanche ou généralement considérée comme telle », se rend coupable d'un délit criminel, passible de prison avec travaux forcés pouvant aller jusqu'à sept ans.

UNE personne de couleur est coupable d'organiser un « rassemblement » si elle a deux amis à diner.

AUCUN parti politique ne saurait avoir d'existence légale à moins que tous ses membres n'appartiennent au même groupe ethnique, c'est-à-dire soient ou des Africains, ou des blancs, ou des personnes de couleur.

SI un blanc organise une réunion dont la plupart des membres sont de couleur, et demande à son auditoire d'appuyer un parti politique, il commet un délit criminel.

IMPOTS

TOUT Africain, homme ou femme, dès l'âge de dix-huit ans, doit payer une taxe annuelle (dite « taxe générale ») ou du moins la somme de 4,90 dollars, en plus de l'impôt ordinaire sur le revenu que doivent payer tous les habitants d'Afrique du Sud, à moins de pouvoir prouver aux autorités qu'il a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

TOUT Africain qui occupe un logement dans un quartier africain doit payer une taxe annuelle (dite « taxe locale ») de 1,40 dollar.

DANS certaines zones délimitées, n'importe quel policier blanc peut à tout moment arrêter un passant africain, s'il le soupçonne de devoir payer ces taxes, et peut lui demander de présenter aussitôt le reçu de sa taxe générale et de sa taxe locale.

SI l'Africain n'obtempère pas à cette demande, le policier peut l'arrêter et le faire comparaître devant un commissaire des Affaires bantoues, qui pourra ordonner la détention de ce passant jusqu'à paiement des taxes dues.

LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION

L'ORGANE sud-africain de contrôle de la presse (South African Publications Control Board) se compose de neuf personnes (blanches) nommées et payées par le gouvernement. La fonction de cet organe consiste notamment à empêcher la parution de tout film où l'on verrait des enfants noirs partager la même classe que les enfants blancs, des adultes blancs danser avec des noirs; des hommes et des femmes blancs et non blancs s'étreindre et s'embrasser.

UNE autre fonction du South African Publication Control Board consiste à interdire la présentation de tout film documentaire éducatif qui exprimerait une certaine approbation de l'intégration raciale ou une critique de la discrimination fondée sur la race ou la couleur.

C'EST un délit criminel pour un journal que de publier un article que le tribunal estime nuisible aux relations entre blancs et Africains parce qu'il déclare fermement que l'apartheid est injuste pour les Africains.

LE bureau sud-africain de contrôle des publications peut, par un avis dans la « Gazette », interdire l'importation en Afrique du Sud de tous les livres publiés par un éditeur désigné (sauf les livres auxquels on décide d'accorder un permis spécial), si, à son avis, de tels livres sont susceptibles de donner l'impression que l'apartheid n'est pas juste envers les non-blancs d'Afrique du Sud.

SI un Africain a reçu une lettre d'un autre Africain qui lui demande de participer à une manifestation pacifique contre l'injustice des lois d'apartheid, une perquisition peut avoir lieu chez lui à tout moment, sur mandat délivré par un magistrat en raison du délit commis.

SI cette lettre a été tapée à la machine, la machine peut être saisie et remise à un magistrat qui peut lui-même donner l'autorisation de la détruire.

TOUT Africain né hors d'Afrique du Sud (même s'il a vécu en Afrique du Sud pendant cinquante ans et n'a pas commis de délit) peut être déclaré indésirable.

TOUT Africain qui écrit « A bas l'apartheid » sur le mur d'une maison est coupable de délit criminel.

SI un numéro d'un hebdomadaire publié en Afrique du Sud a été estimé indésirable, et si le bureau du contrôle des publications estime que les numéros suivants risquent de l'être aussi, tous ces numéros futurs de l'hebdomadaire peuvent être interdits, comme indésirables, par avis dans la « Gazette » du gouvernement.

LE RÈGNE DE LA LOI

TOUT Africain qui a été invité par un tribunal à quitter une zone donnée doit obéir, et aucun tribunal n'a le droit de s'opposer à cette déportation; aucun appel, aucune révision ne peut s'y opposer, même lorsqu'il a été bien établi que l'ordre du tribunal concernait quelqu'un d'autre et n'était enjoint à cet Africain que par erreur.

SI un Africain qui a reçu l'ordre de quitter une certaine zone refuse d'obtempérer, le président de l'Etat a le droit absolu de le faire arrêter, emprisonner et déporter hors de ce secteur, sans autre jugement ou enquête.

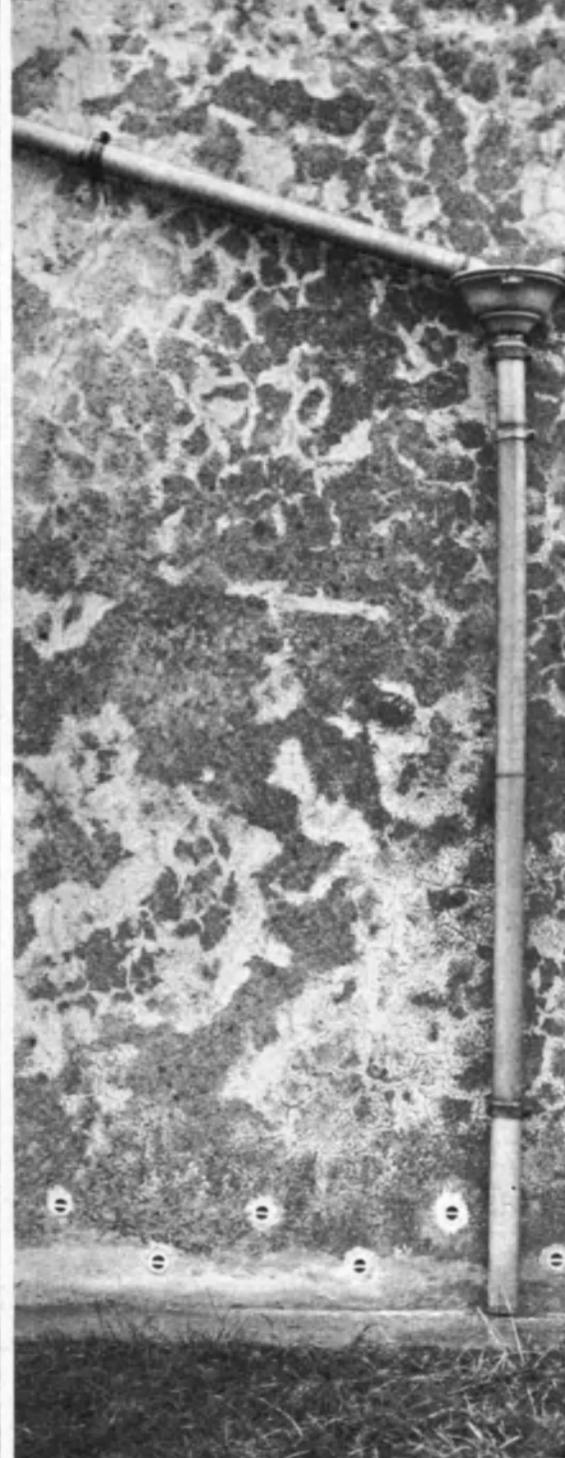
QUICONQUE brise les vitres d'un bâtiment au cours d'une manifestation organisée pour demander l'octroi de certains droits aux Africains se rend coupable du délit de sabotage, à moins qu'il ne puisse prouver que cet acte était involontaire et n'avait pas pour objet d'encourager l'hostilité entre blancs et Africains. Ce délit est passible de la condamnation à mort.

TOUTE personne qui réclame une intervention militaire des Nations Unies en Namibia (Sud-Ouest africain) est coupable d'un délit criminel, passible d'un emprisonnement minimum de cinq ans, ou de mort.

TOUT policier du grade de lieutenant-colonel ou au-dessus qui a des motifs de supposer qu'une personne cache aux autorités policières des renseignements sur les « terroristes » a le droit d'arrêter cette personne et de la faire emprisonner pour une durée indéterminée. Aucune personne autre que le ministre de la Justice ou un membre du gouvernement ne peut entrer en contact avec ce détenu.

UN Africain vivant dans un secteur bantou ne peut pas, sans permission expresse, porter sur lui, s'il sort de son lotissement, un couteau dont la lame a plus de 3,5 inches (9 cm) de long. S'il le fait, il est coupable d'un délit criminel, passible d'amende, de prison (douze mois maximum). Il peut être puni seulement de prison ou seulement de fouet, ou de prison et de fouet. ■

Les exemples cités ci-dessus sont pour la plupart en relation avec le *Bantu (Urban Areas Consolidation) Act* n° 25, de 1945; le *Bantu (Abolition of Passes and Coordination of Documents) Act* n° 67, de 1952; le *Bantu Labour (Settlement of Disputes) Act* n° 48, de 1953; le *Bantu Building Workers Act* n° 27, de 1951; le *Workmen's Compensation Act* n° 30, de 1941; le *Bantu Education Act* n° 47, de 1953; l'*Extension of University Education Act* n° 45, de 1959 et la *Proclamation* n° 333 du 1^{er} novembre 1957, se référant au *Group Areas Act* n° 77, de 1957.



UNE HISTOIRE DE COULEUR

Un instituteur de Longwy, en Lorraine, Marc Paygnard, est l'auteur de ces photos symboliques qui, dans leur charme simple et chorégraphique, se passent de tout commentaire : toutefois, par-dessus les parapluies de Longwy, le regard levé vers le ciel des amoureux porte encore la trace de quelque détresse. C'est ici l'occasion de rappeler la voix autorisée de Nicolas Doubinine, généticien soviétique, qui écrit dans un de ses essais : « On peut dire qu'aujourd'hui la moitié de l'humanité est le produit de métissages. Depuis la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, un processus s'est amorcé et accéléré qui tend à fondre l'hérédité de l'homme en une population unique et gigantesque. En

quelques siècles, des populations hybrides sont nées sur tous les continents. En Amérique du Nord, par exemple, le rythme de croisement des noirs et des blancs a été étudié par les chercheurs américains B. Glass et C. Li, en 1966 : à l'heure actuelle, soit trois siècles et demi après leur arrivée, les noirs portent dans leur génotype 30 % de gènes blancs. La rapidité de ce processus montre que, même dans le cas d'une survivance des préjugés envers les mariages interraciaux, noirs et blancs seront réunis au sein d'une population unique dans 75 générations, soit dans 2 000 ans. C'est-à-dire que l'équilibre génétique complet sera réalisé. Si ces préjugés disparaissent, le processus peut s'accélérer considérablement. »



Photos © Marc Paygnard, Longwy, France

LA PEAU DES AUTRES

par *Mohamed Awad*

UN poète arabe fort connu, Al Mutanabbi (915-965) aimait à assaisonner sa poésie d'un rien de philosophie ; et dans l'un de ses poèmes, il lui advint d'effleurer le problème de la couleur de peau :

Comment se fait-il que le soleil brunit
[notre peau
Et omet cependant de brunir nos che-
[veux blancs ?
A coup sûr, les deux ne font qu'un, le
[cas est le même
S'il y a une justice en ce monde.

Le sujet du poème de Mutanabbi n'est pas la couleur de la peau humaine ni les facteurs qui la déterminent. Le

MOHAMED AWAD (République Arabe d'Égypte), géographe, poète et traducteur littéraire, est par ailleurs un éminent spécialiste de l'éducation ainsi que des questions sociales. Membre de la Sous-commission des Nations Unies pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités (dont il a été le président en 1957 et 1958), il a préparé, en tant que rapporteur spécial, le rapport des Nations Unies sur l'esclavage publié en 1966. Ministre de l'Éducation nationale en 1954, M. Awad a été également président de l'Université d'Alexandrie. En 1960-1962, il a été président du Conseil Exécutif de l'Unesco et, en 1964, vice-président de la Conférence Générale de l'Unesco.

poète conte simplement sa fuite d'Égypte en Iraq, à travers les sauvages solitudes du Sinaï et les déserts d'Arabie septentrionale. Il allait bon train afin de gagner Bagdad au plus tôt. Aussi devait-il voyager de jour et de nuit, et exposer sa peau aux impitoyables et dévorants rayons du soleil.

Une fois installé à Bagdad, il s'aperçut que sa peau était devenue beaucoup plus foncée, alors qu'il avait fort blanchi du poil, cheveux et barbe.

Mutanabbi vivait il y a plus de mille ans. S'il avait vécu de nos jours, sa philosophie de la peau humaine eût été tout autre. Il se serait demandé comment il advient que des teints clairs soient aujourd'hui, avec grand-peine et à grands frais, exposés, et de surcroît sans nécessité, aux rayons du soleil, à seule fin d'acquérir la nuance la plus foncée possible.

Et non seulement ceux qui ont le teint clair émigrent vers les rivages maritimes, sur le sommet des montagnes, dans les thébaïdes désertiques de l'Arizona et du Mexique, en quête d'une sombre nuance, mais qui mieux est, ils font construire de grandes usines dévolues à la production de liquides, d'huiles, de crèmes vendus dans

les pharmacies et les drugstores de toute la terre pour aider à parfaire le processus de bronzage et fonçage sans douleur d'une belle peau.

C'est vers la fin de la Seconde Guerre mondiale que l'auteur de cet article affronta le problème de la couleur de peau. Exactement autour d'avril 1945, quand il arriva aux États-Unis en compagnie de la délégation égyptienne pour participer à la Conférence de San Francisco.

Il s'agit de la conférence de célèbre mémoire au cours de laquelle fut élaborée la Charte des Nations Unies, dont les articles d'ouverture déclarent qu'il ne peut y avoir aucune discrimination quelles que soient la langue, la race, la couleur, la religion, etc. Encore dans l'avion, alors que nous approchions des États-Unis d'Amérique, l'administration américaine d'immigration remit à chacun de nous une très grande feuille de papier sur laquelle étaient libellées un grand nombre de questions auxquelles nous étions tenus de répondre en toute vérité et bonne foi. La plupart de ces questions ne faisaient pas de difficulté, à l'exception de l'une d'entre elles, stupéfiante : quelle était ma race ?

Photo © Bildgruppen Camus, Karlstad, Suède



Bien que l'on m'eût dit qu'aux Etats-Unis on m'interrogerait à propos de ma race, je n'avais pas pris la chose au sérieux. Et voilà que, sur le point d'entrer aux Etats-Unis, je me rendais compte que ce n'était pas une plaisanterie ; et il me fallait apporter une réponse honnête à cette question officiellement formulée.

EN dépit de mes études géographiques et pour une bonne part anthropologiques, il ne m'était guère facile de dire à quelle race j'appartenais. L'espèce humaine à laquelle je crois appartenir s'est développée à la surface de la planète, sans doute quelque part dans le sud-ouest de l'Asie. Ce fut là, selon la théorie la plus couramment acceptée, que devinrent époux Adam et Eve, et qu'ils commencèrent à engendrer un nombre impressionnant de rejetons. Ces rejetons ne demeurèrent pas dans leur foyer d'origine, mais se mirent, au contraire, à vagabonder de-ci de-là, à émigrer de lieu en lieu, toujours se multipliant.

Ces promenades doivent avoir duré quelque chose comme un million d'an-

nées, au cours desquelles l'espèce humaine s'employa à produire de nouvelles races, tant par mariages que toutes autres voies. Quant au nombre de ces races, il doit être fort élevé. Le bureau d'immigration des Etats-Unis tenait à savoir à laquelle j'appartenais ; sinon, il me fallait refuser de participer à la rédaction de la Charte des Nations Unies. J'étais dans un mauvais pas, et il fallait que j'essaye de m'en tirer.

Le bureau d'immigration des Etats-Unis savait sans doute qu'il ne me serait pas facile de répondre à la question. Aussi tentait-il d'aider le voyageur à fournir l'information que l'on attendait de lui. Ainsi lui suggérait-on qu'il pourrait écrire qu'il était de race blanche, ou de couleur. Ça n'était pas plus facile. Je ne sais pas à quel point je suis de couleur. J'optais finalement pour une tentative de réponse scientifique, et j'écrivis à la rubrique « Race » : méditerranéenne, puis remis la formule au préposé. Il n'y jeta même pas un coup d'œil.

Je dois dire, pour ceux qui veulent visiter les Etats-Unis, que le problème n'existe plus, et que l'on ne leur posera plus cette question épineuse. Le formulaire qu'il faudra désormais remplir est très simple.

Si je me suis attardé un peu longuement au récit de ma première expérience, c'est qu'il y a une erreur grave à prétendre que la race peut être déterminée par la peau, blanche ou de couleur. Scientifiquement parlant, il n'existe pas d'être humain qui ne soit coloré en quelque mesure. La couleur de la peau diffère quantitativement et non qualitativement. Cette différence quantitative résulte de la présence d'un nombre énorme de glandes microscopiques sous l'épiderme, lesquelles produisent un pigment qui protège les tissus dermiques sensibles aux violents rayons du soleil. Dans les pays où le rayonnement solaire est particulièrement ardent, ces glandes sont plus actives ; le pigment qu'elles produisent est plus actif et la couleur de la peau devient plus foncée. Ainsi l'environnement est le facteur décisif : il donne à la peau la couleur nécessaire à sa protection.

Dans les climats nordiques, par exemple dans les contrées voisines de la Baltique et de la mer du Nord, les rayons du soleil sont rarement violents, et la production pigmentaire des plus faibles. C'est là le foyer de la race nordique, caractérisée par une peau claire, des yeux bleus, de cheveux blonds.

Le droit d'être différent

Les glandes ne produisent que les pigments qu'exige le climat ; et si les nordiques émigrent sous des climats beaucoup plus ensoleillés et plus chauds, leur peau est lésée, ils doivent l'enduire de force crème et huile, et porter aussi des lunettes noires. Au fur et à mesure que l'on va des latitudes nord vers l'équateur, on commence à voir des peaux, des yeux et des cheveux plus foncés.

On peut se demander ce qui arrive à quelqu'un dont l'organisme ne peut produire de pigments protecteurs. Cela se produit chez certaines personnes dont les glandes ne fonctionnent pas. Leur peau est généralement d'une blancheur malade. Il s'agit de ce que l'on appelle les « Albinos ». Leur condition est navrante. L'albinisme est une maladie qui peut atteindre les animaux comme les hommes. Par bonheur, elle est assez rare.

DISTINGUER les hommes les uns des autres selon leur couleur est une vieille habitude. L'une des peintures que nous ont laissées les Egyptiens de l'Antiquité, révèle le genre de peuples qu'ils connaissaient il y a trois ou quatre mille ans. Il y a dans cette peinture quatre personnages différents. Le teint rougeâtre de l'un indique qu'il s'agit d'un Egyptien ; l'autre est de peau assez sombre, ce qui signifie qu'il est Nubien ; le troisième a la peau jaune qui l'identifie comme Syrien, et le quatrième est à coup sûr Libyen, avec sa peau claire et ses yeux bleus. Rien n'indique qu'une couleur était tenue pour supérieure à une autre. En d'autres termes, il n'y avait là aucune trace de ce que nous appelons préjugé de couleur.

Quand nous abordons les temps modernes, nous trouvons des exemples incontestables de ce que l'on considère comme préjugé de couleur. Il apparaît dans diverses parties du monde, revêt des formes différentes, et produit des effets différents.

D'une façon générale sont tenues pour inférieures les personnes qui ont la peau noire, ou très foncée. Elles sont tenues pour inférieures par des gens qui ont, eux, la peau claire, c'est-à-dire dont la pigmentation est faible. En d'autres termes, les personnes dont la production de pigment est peu élevée se tiennent elles-mêmes pour supérieures à celles dont la peau est d'une pigmentation considérable. Pour la commodité de l'expression nous disons des premiers qu'ils sont « blancs » et des seconds qu'ils sont « noirs ».

22

On entend rarement aujourd'hui des noirs exprimer un préjugé particulier contre les blancs, parler de l'installation d'une famille blanche, ou quitter

un hôtel où un blanc est venu passer une ou deux nuits. En revanche, ces propos sont courants si le nouveau venu est un noir.

De nombreux quartiers des villes sont abandonnés par les blancs dès que viennent s'y installer quelques familles noires. Ces familles noires peuvent avoir un niveau culturel et un style de vie parfaits, le résultat sera le même. Elles n'auront bientôt plus que des voisins noirs.

Certains pays ont tenté, non sans quelque succès, de lutter contre cette ségrégation, notamment dans les écoles financées par l'Etat, et même dans certains établissements d'enseignement supérieur. Mais dans le cadre des rapports sociaux, il n'y a eu que bien peu de progrès. Les gens continuent à vivre dans les quartiers dont les habitants disposent du même rendement pigmentaire, et les mariages mixtes sont généralement réprouvés.

Il est permis de dire en passant que la politique déségrégationniste que poursuit délibérément le gouvernement des Etats-Unis n'en est encore qu'à ses débuts, et qu'elle donnera de meilleurs résultats avec le temps. D'ores et déjà, il y a des noirs très riches, un nombre extrêmement élevé de champions et d'artistes noirs, tenus en haute estime chez eux comme à l'étranger, nonobstant les pigments de leur peau.

Il y a, hélas ! des communautés qui ont poussé le préjugé de couleur à ses dernières limites. Il ne saurait y avoir d'exposé complet du préjugé racial sans référence à la triste situation provoquée en Afrique du Sud, où le préjugé de couleur est responsable de la misère de quelque quinze millions de personnes, et où il est désigné par un terme particulier : Apartheid.

L'AFRIQUE du Sud est le seul pays du monde à déclarer juridiquement l'inégalité des citoyens. Le South Africa Act de 1961 stipule que seuls les hommes blancs peuvent devenir membres du parlement. Bien que ce mot afrikaan signifie condition séparée, « apartheid » a fini par désigner une politique de l'Etat, basée sur la ségrégation et la discrimination raciales, et appliquée avec la plus grande rigueur et la plus grande brutalité par une minorité de blancs à l'égard d'une forte majorité d'Africains, de métis et d'Asiatiques. Pour maintenir cette politique, un cruel régime a été établi, soutenu par une police d'Etat et le plus impitoyable appareil juridique que l'on puisse imaginer.

La loi de 1912 sur la propriété terrienne (Native Land Act) prévoit que dans 87 pour cent du territoire, les Africains ne peuvent posséder de terre. La loi de résidence de 1950 (Group

Areas Act) autorise le gouvernement à établir des ghettos dans lesquels les personnes d'origine et de descendance mixtes sont contraints de vivre et de travailler.

Le ne faut pas être fin lettré pour s'orienter : il suffit de reconnaître les pancartes : « Réservé aux Blancs » (White only) ou « Réservé aux non-Blancs » (Non White only). Ces pancartes sont apposées bien visiblement à l'entrée des terrains de sport, des jardins et des plages ; les mêmes inscriptions sont peintes sur les bancs publics, les cabines téléphoniques, à l'entrée des stades, des salles de concert, dans les bureaux de poste et dans les gares. Nul lieu n'est assez modeste pour en être dispensé : les urinoirs sont rigoureusement distincts.

Et nulle complication ne les élimine : dans les nouvelles gares on a prévu l'enregistrement des bagages « blancs » et des bagages « non-blancs », comme des bagages « blancs » à charge de commissionnaires « non-blancs ». La barrière de couleur s'applique aux relations sexuelles : un policier peut braquer sa torche dans les fenêtres d'un appartement pour déceler l'étreinte interdite d'un couple blanc et noir (Immorality Act).

Elle joue également en cas d'accident, car les ambulances réservées aux blancs ne peuvent transporter des blessés non-blancs (Hospital Board Regulation) ; elle joue jusque dans la mort, car les cimetières même sont raciaux, pour que les corps soient aussi distinctement séparés dans la mort comme dans la vie (Groups Areas Act).

M. Neil Wates, directeur d'une entreprise de construction fort connue en Angleterre, a fait, au sujet de l'Afrique du Sud, la remarque que voici : « Le dédoublement des services publics serait déjà absurde s'il n'était souvent dramatique ; j'ai vu, par exemple, au-dessus d'une voie ferrée, une passerelle réservée aux non-Blancs s'écrouler, ce qui provoqua la mort de nombreux Africains, alors que la passerelle pour « Blancs seulement » était déserte. »

Telles sont les conditions de vie en Afrique du Sud (voir aussi page) où le préjugé de couleur est porté au paroxysme. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le régime de l'Afrique du Sud n'ait été reconnu que par vingt pays trop complaisants, et l'on a peine à croire qu'il puisse longtemps se maintenir.

Disons, pour conclure, que si les nuances de couleur sont déterminées par des facteurs naturels, le préjugé de couleur est sans aucun fondement naturel. ■



KOWEIT



ALGÉRIE



NIGERIA



LAOS



PAKISTAN



NIGER



TCHÉCOSLOVAQUIE



VATICAN



GUYANE



MALDIVES



RÉP. DÉM. DU CONGO



ÉTHIOPIE



YÉMEN



RÉPUBLIQUE KHMÈRE



CAMEROUN



TCHAD



TUNISIE



ALBANIE



SÉNÉGAL



URUGUAY



TIMBRES CONTRE LE PRÉJUGÉ RACIAL

A l'occasion de l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, plus de quarante pays ont procédé à l'émission de timbres-poste. Nous présentons ici un choix des timbres réalisés dans le cadre de la campagne mondiale organisée pour combattre les désastreux effets du racisme et promouvoir la tolérance raciale et le respect mutuel. A gauche, un timbre commémoratif des Nations Unies, inspiré par le thème « élimination de la discrimination raciale » : il fait partie d'une série de quatre timbres mis en vente le 21 septembre, deux à New-York et deux à Genève.

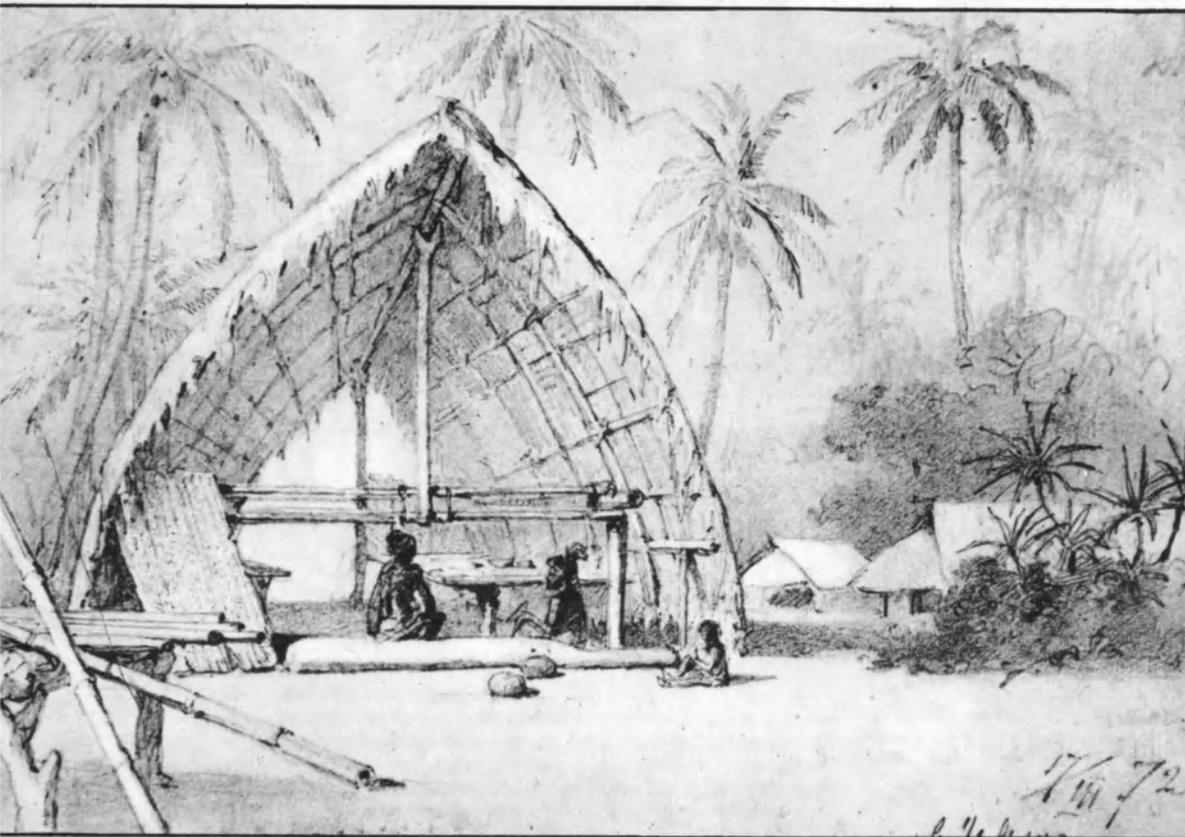


IL Y A 100 ANS CHEZ LES PAPOUS UN PIONNIER DE L'ANTIRACISME

Voilà exactement un siècle, un jeune savant russe, Nicolai Miklukho-Maklai (ci-dessus), débarquait sur la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée, dans le Pacifique, la deuxième île du monde par sa superficie. Dans cette « terra incognita », il allait effectuer, en tout, cinq expéditions, qui lui permettront d'en faire une étude anthropologique et qui devaient l'amener à devenir le défenseur ardent des Papous et de leur indépendance (article ci-contre). Sa manière de considérer les questions raciales et de rejeter toute supériorité raciale a fait de lui un précurseur. Nous publions ci-dessous et dans les pages suivantes des extraits de son journal, de ses lettres, ainsi que d'autres documents.

par Nicolai A. Butinov

de l'Institut ethnographique
N. N. Miklukho-Maklai,
Académie des Sciences de l'U.R.S.S.



Notes documents et croquis

A gauche, la maison des hommes dans le village de Bongu, au Rivage Maklai (Nouvelle-Guinée), dessin de Miklukho-Maklai, A droite, portrait dessiné d'un Papou de l'île Bili-Bili.

Photos © APN-Institut ethnographique Miklukho-Maklai, Leningrad

EN septembre 1871, une corvette russe, la « Vityaz », jeta l'ancre dans la baie de l'Astrolabe, en Nouvelle-Guinée. Nicolas N. Miklukho-Maklai, un jeune savant russe, gagna la terre. Depuis, on nomme « Rivage Maklai » la plage où il aborda.

Que le lecteur veuille se reporter un siècle en arrière. Alors, bon nombre de savants s'efforçaient de vérifier la théorie darwinienne de l'évolution, selon laquelle l'homme descendait du singe. Et les savants de voyager jusqu'au bout de la Terre, en des terres lointaines et mystérieuses, dans l'espoir d'y découvrir, non pas fossilisée, mais bien vivante, une créature qui témoignât du lien entre l'homme et ses prédécesseurs.

Ernst Haeckel, « l'hérétique d'Iéna », l'un des plus ardents disciples de Darwin, pensait que le maillon manquant devait se trouver chez les Papous de Nouvelle-Guinée. Se fiant à des navigateurs qui avaient, de leur navire, cru remarquer que le corps des Papous était velu par places, il les classa comme race « semi-velue ».

Miklukho-Maklai, qui avait suivi les cours de Haeckel à l'Université d'Iéna, était sur ce point en désaccord avec le maître. Des allégations relatives à une « race semi-velue », on pouvait tirer des conclusions racistes dont le danger ne lui échappait pas. Ce qui ne fut pas pour peu de chose dans sa décision : il consacrerait lui-même plusieurs années à étudier la vie des populations primitives.

Sûr qu'il n'y avait de bonne étude des Papous que sur le terrain, Miklukho-Maklai s'embarqua pour la Nou-

velle-Guinée. Il s'établit chez le peuple « semi-velu », et s'attela à son enquête anthropologique et ethnographique. Aujourd'hui, elle appartient à l'histoire ; mais, il y a cent ans, elle fit figure de tour de force. Chez les Papous, chaque jour lui apporta sa moisson de découvertes, mais il y eut bien des jours où la vie du savant ne tint qu'à un fil.

Soucieux de ne rien perdre de son travail, Miklukho-Maklai convint avec les officiers russes qui l'accompagnaient jusque dans l'île, d'un endroit où il enterrerait ses notes afin, dit-il, « que si je ne puis survivre, mes manuscrits, enfermés dans des cylindres de métal, soient déterrés et transmis à la Société Russe de Géographie ». Par bonheur, Miklukho-Maklai survécut. Certes, sa santé fut sérieusement altérée par le climat, très difficile à supporter pour l'Européen qu'il était. Il put gagner la confiance des Papous, apprendre la langue bongou, réunir un ensemble d'exemples ethnographiques et anthropologiques sans précédent, faire considérablement progresser la recherche scientifique.

Miklukho-Maklai fit cinq voyages en Nouvelle-Guinée : trois sur le « Rivage Maklai », où il vécut en tout deux ans et huit mois, un sur la côte nord-ouest, et l'un sur la côte sud-est de la péninsule. Il parcourut par deux fois les îles de Mélanésie et de Micronésie, visita plusieurs îles de Polynésie, et fit deux expéditions, ardues et dangereuses, au plus profond de la péninsule de Malacca, se rendit aux îles Philippines et vécut longtemps en Australie.

Les articles du savant russe, ses journaux, ses croquis, ses collections

enfin, et surtout celles qu'il fit lors de ses différents séjours sur le « Rivage Maklai », sont pour l'ethnographie un trésor sans prix. Aujourd'hui, les chercheurs qui étudient la culture et la vie des Papous de la Nouvelle-Guinée font toujours référence aux travaux de Miklukho-Maklai. Ainsi l'éminent anglais Burridge a écrit : « Ce que fut la richesse culturelle des tribus de Tangu, les dessins de Miklukho-Maklai nous donnent à l'imaginer. »

Miklukho-Maklai fut le vrai découvreur de la Nouvelle-Guinée sur le plan de l'ethnographie. Il défendit résolument le concept d'une humanité unique, formée d'une seule espèce.

Si le développement culturel des peuples d'Océanie a été retardé, c'est à cause d'un certain nombre de facteurs historiques, mais leurs qualités intellectuelles et morales ne sont en rien inférieures à celles des Européens. En l'affirmant, Miklukho-Maklai, non seulement soumettait le concept raciste à une véritable critique scientifique, mais de plus se faisait le défenseur de la liberté et de l'indépendance de ces peuples.

C'est là un remarquable exemple de désintéressement scientifique. Mais il n'y avait pas, en Miklukho-Maklai, que le savant. Il était aussi un homme de cœur, et le grand écrivain Léon Tolstoï, dans une lettre dont on trouvera, page 27, un large extrait, a souligné son humanisme. « Du plus loin qu'il m'en souvienne, a-t-il écrit, vous êtes le premier à faire la preuve incontestable, par l'expérience, que l'homme est le même partout, un être bon qui devrait trouver douceur et vérité, et non le canon et la vodka... » ■

*Extrait d'un compte rendu de ses voyages
adressé à la Société Géographique Russe (1882)
Saint-Petersbourg*

QUAND, en novembre 1877, j'ai finalement décidé de retourner à Singapour grâce à une goélette anglaise qui allait passer dans les parages, j'ai envoyé à tous les hameaux papous un message, pour demander que de chacun d'entre eux deux personnes, la plus âgée et la plus jeune, viennent me voir : or, de chaque village, il y eut plus de deux envoyés, tant et si bien qu'il y eut foule campant tout autour de ma hutte. Quand ils se sont rassemblés tous autour de moi, je leur ai dit que je me disposais à les quitter et probablement pour longtemps. Ils regrettaient beaucoup ce départ. Je leur ai expliqué qu'il y aurait probablement d'autres gens, des blancs comme moi, avec le même genre de coiffure et le même genre de vêtements, qui arriveraient chez eux, dans le même genre de bateau que celui duquel j'avais débarqué : mais qu'il était fort probable que ces gens seraient très différents de Maklai. Je croyais de mon devoir de les prévenir de ce qu'était cette sorte de marchands qui, à l'époque, provoquaient de bien fâcheux incidents dans les îles du Pacifique. En ce temps-là, il se produisait ce qu'on appelle des « kidnappings », c'est-à-dire la réduction d'indigènes en esclavage, par toutes sortes de moyens.

Je prévoyais qu'en Nouvelle-Guinée, il pourrait arriver la même chose qu'en Mélanésie (îles Salomon, Nouvelles-Hébrides), où la population avait fortement diminué par suite de l'exportation d'esclaves. Comprenant donc qu'un jour ou l'autre mon Rivage Maklai finirait aussi par recevoir la visite des marchands d'esclaves, j'estimais de mon devoir de mettre les Papous en garde, en leur expliquant que, même s'ils voyaient le même genre de bateau et le même genre d'hommes que Maklai, ces hommes pourraient les capturer et les enlever. Cet avertissement les jeta dans la consternation : ils cherchèrent encore à me retenir...



Cheveux en touffes des Papous

*Du journal de Nicolas Miklukho-Maklai
Rivage Maklai, Nouvelle Guinée, 3 janvier 1872*

DEPUIS bien longtemps, il me semblait qu'il était erroné de prétendre que le système pileux des Papous se développait par touffes ou par paquets. Mais l'énorme « tignasse » de mes voisins ne m'avait pas permis de discerner clairement la répartition de leur chevelure. En observant cette répartition sur les tempes, le haut du crâne et la nuque des adultes, j'avais pu remarquer que les cheveux n'y poussaient pas du tout en touffes, mais je n'avais eu de longtemps l'occasion de voir un crâne tondu à ras chez les naturels... Je finis par m'endormir... Dans mon sommeil, j'entendis des voix ; on m'appelait et, quand je pus voir qui m'appelait, je ne fis qu'un bond. C'était Kolle, de Bongu, accompagné d'un garçon de neuf ans, tondu à ras.

J'examinai son crâne avec la plus grande attention, je fis même des dessins de ce qui me paraissait de première importance... Je suis convaincu que les cheveux des Papous ne poussent pas par touffes ou par paquets, comme on l'a maintes fois écrit dans des ouvrages d'anthropologie, mais exactement comme les nôtres.

Croquis d'un Papou du nom de
"Boge", par Miklukho-Maklai, 1872



Le sort des aborigènes

*Extraits d'une lettre à A. A. Meschersky
(un ami, par la suite secrétaire
de la Société Géographique Russe)
Nouvelle Guinée, Octobre-novembre 1877*

J'AI souvent réfléchi au sort de ces aborigènes auxquels je me suis tellement attaché, et j'aboutissais toujours à la même question : rendrais-je véritablement service à ces autochtones en facilitant aux Européens l'accès de leur pays grâce à la connaissance que j'avais de ses coutumes et de son idiome ? Plus j'y pensais et plus je penchais pour une réponse négative. Parfois, je me posais autrement la question : tenant l'arrivée des blancs pour un fait inévitable, je me demandais qui je devrais aider, à qui donner la préférence, des missionnaires ou des marchands ? A chaque fois, la réponse était : ni les uns ni les autres ; car les premiers arrivants, ainsi qu'il en va malheureusement souvent, ne font, en effet, sous leur déguisement, que frayer le chemin aux autres, en rendant leurs activités nécessaires. Aussi ai-je résolu de ne point favoriser, directement ou indirectement, l'établissement de contacts entre blancs et Papous.

L'argumentation d'après laquelle les races à peau foncée, plus petites, plus faibles, devraient céder le pas à la race blanche, plus grande et plus forte, me paraissait avoir de plus en plus besoin de preuves vraiment convaincantes. Si l'on accepte cette argumentation et la suggestion de détruire, par les armes et la maladie, les races foncées, la logique voudrait qu'on propose ensuite que ceux des blancs qui n'adhèrent pas à un idéal déterminé devraient être à leur tour exterminés. Une conclusion logique ultérieure devrait être de tenir les hôpitaux, orphelinats et hospices pour des institutions inutiles et de décréter que tout nouveau-né n'ayant pas une certaine taille devrait être supprimé, et ainsi de suite.

En revanche, quand on arrive, grâce à des observations objectives, à la conclusion que les diverses parties du monde, dans leurs diverses conditions d'existence, ne peuvent pas être peuplées par un seul et unique groupe humain, possédant partout une organisation, des qualités et des talents identiques, quand on comprend, par voie de conséquence, que l'existence de races diverses s'accorde tout à fait avec les lois de la nature, on est bien obligé de reconnaître que les membres de ces diverses races ont tous droit à bénéficier des droits universels de l'homme, et que la destruction des races à peau foncée reviendrait à utiliser la force brute, ce à quoi tout honnête homme est tenu de s'opposer... L'histoire de la colonisation européenne, de l'emprise européenne sur les îles du Pacifique, est trop remplie, à mon sens, de tristes exemples pour que je prenne la responsabilité d'accroître leur nombre en attirant ici les blancs.

"Je défendrai leur cause"

*Extrait d'une lettre à A.A. Meschersky
Océan Pacifique, 17 mars 1876*

J'AI quitté la Nouvelle-Guinée en décembre 1877, malgré les prières répétées des indigènes, qui souhaitaient que je demeure avec eux ; je leur ai promis de revenir si ma présence pouvait leur être bénéfique.

Récemment, alerté par une incursion de la civilisation européenne menaçant mes amis noirs, avec tous les dangers qu'elle constitue pour ces aborigènes, j'ai senti que le temps était venu pour moi de tenir ma promesse, bien que cette décision doive m'arracher pour quelque temps à mon travail scientifique. J'étais pleinement conscient des difficultés de l'entreprise dans laquelle je me lançais, seul et sans l'aide de qui que ce soit.

Je fais donc route, en ce moment, vers le Rivage Maklai, où je me propose de m'installer, à seule fin de tenir ma promesse en cherchant à aider de mon mieux les autochtones, c'est-à-dire à faire mon possible pour éviter les heurts entre la civilisation européenne et les populations noires, heurts qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour celles-ci (ainsi que cela s'est passé, par exemple, en Tasmanie, ainsi que cela se passe en Australie, et ainsi qu'il en ira probablement aux îles Fidji).

J'espère que l'opinion publique, chez tous les gens honnêtes et loyaux, témoignera à ma cause un appui et un soutien efficaces, contre les prétentions illégales des gouvernements et contre les actions injustes et violentes de maints exploiters européens, ainsi que de tous ceux qui cherchent à s'enrichir et à obtenir des avantages personnels par tous les moyens possibles.

Si, en dépit de ma tentative, mes efforts ne devaient pas donner de résultat, il est possible que recherches et étude scientifique dans ce pays, qui m'est déjà si familier, viennent compenser le sacrifice que je fais de mon temps, de ma santé et de mon argent.

Je ne fais que tenir ma promesse et retourne en Nouvelle-Guinée, non seulement en tant que naturaliste, mais aussi en tant que « protecteur » de mes amis noirs du Rivage Maklai, ayant résolu de défendre du mieux que je pourrai leur juste cause : c'est-à-dire leur indépendance en cas d'incursion européenne (dont je sais que, pour les aborigènes, elle aurait des conséquences inévitablement fatales), et bien que je comprenne parfaitement que leur cause est celle du taïble contre le tort.

Force ne fait pas droit

Extrait d'une lettre à Sir Arthur Hamilton Gordon
Gouverneur des îles Fidji et
Haut Commissaire dans le Pacifique occidental
Sydney, Australie, 23 janvier 1879

A FORCE de patience, d'une conduite très amicale et juste, j'ai fini par gagner la confiance parfaite des indigènes qui, d'abord et pendant des mois, m'ont traité d'une manière bien peu aimable.

La connaissance de la langue papoue acquise m'a donné la possibilité d'étudier leurs mœurs et leurs usages. Ayant passé près de trois ans parmi ces gens, ayant eu le temps de juger leur caractère et leurs facultés, je prends un intérêt sérieux et désintéressé à leur destinée, surtout en prévoyant que l'invasion de la race blanche en Nouvelle-Guinée peut facilement, ou presque certainement, mener à une suite de catastrophes bien déplorables.

Je pense pourtant que beaucoup de ces injustices révoltantes des forts envers les faibles pourraient être prévenues si les gouvernements des peuples civilisés, ne méprisant pas la cause de la justice, confirmaient et faisaient respecter les éléments les plus simples du droit des gens et du droit international.

Une lettre de Tolstoï

25 septembre 1886

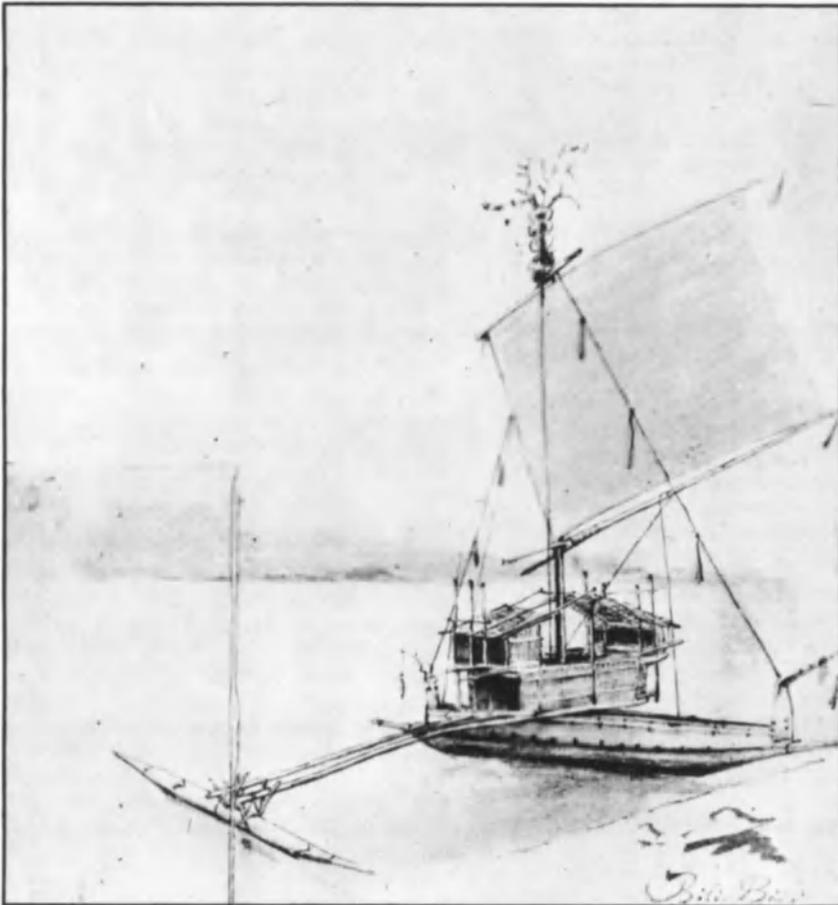
MON cher Nicholai Nicolaïevich, je vous remercie de m'avoir envoyé vos brochures : j'ai été ravi de les lire et j'y ai pris le plus vif intérêt. Ce qui m'émeut et suscite mon admiration, c'est que, du plus loin qu'il m'en souviennent, vous êtes le premier à faire la preuve incontestable, par l'expérience, que l'homme est le même partout, un être bon, social, qui devrait trouver la douceur et la vérité, et pas les canons et la vodka. Et vous l'avez prouvé par un exploit authentiquement courageux, tel qu'on n'en voit pas souvent dans notre société, tant et si bien que les gens ne les comprennent même plus. Votre cas me paraît être le suivant : les peuples ont si longtemps vécu dans le cauchemar de la violence, qu'aussi bien les oppresseurs que les opprimés en sont venus à croire que cette relation anormale entre les peuples — non seulement chez les cannibales ou les non-chrétiens, mais même parmi les chrétiens, — est quelque chose de normal.

Or, un beau jour, un homme, sous le prétexte d'investigations scientifiques, s'en va tout seul parmi les sauvages les plus effroyables, sans le moindre fusil ou la moindre baïonnette, armé simplement de sa raison, et il fait ainsi la preuve que toute l'atroce violence dans laquelle nous vivons sur cette terre n'est que survivance de la barbarie ancienne, dont les gens qui souhaitent vivre selon la raison devraient être libérés depuis longtemps. Voilà ce qui me paraît si touchant, si admirable dans votre action.

Les résultats de vos recherches seraient-ils extrêmement importants, plus importants même que tout ce qui peut avoir été acquis en quelque partie du monde que ce soit, toutes vos collections et observations scientifiques ne sont rien comparées aux observations sur le caractère de l'homme que vous avez relevées en vivant parmi les indigènes, en communiquant avec eux et en exerçant sur eux quelque influence.

Mettez noir sur blanc de la façon la plus détaillée, et dans le strict esprit de vérité qui vous caractérise, tous les rapports d'homme à homme que vous avez eus avec les aborigènes. Je ne sais pas ce que vos découvertes et vos travaux apporteront à la science à laquelle vous vous vouez, mais votre expérience des naturels est décisive pour la science à laquelle je me voue, la science qui cherche comment un peuple devrait vivre avec un autre peuple. Écrivez ce récit, et vous rendrez à toute l'humanité un grand et bon service.

Photos © APN-Institut Ethnographique Miklukho-Maklai, Léningrad



Bateau à balancier de l'île Bili-Bili, dessin de Miklukho-Maklai, 1872

Un télégramme à Bismarck

9 janvier 1885

LES INDIGENES DU RIVAGE MAKLAÏ REFUSENT DE RECONNAITRE
L'ANNEXION ALLEMANDE
MAKLAÏ

L'école et l'apprentissage des trois "T"

par Ali A. Masrui

NOUS vivons dans un monde de relations tendues entre groupes raciaux et ethniques différents. Confrontée à ce monde, quel rôle l'école doit-elle jouer, pour réduire et éliminer de telles tensions ? Quel emploi les sociétés peuvent-elles faire de leur enseignement pour que les générations à venir connaissent de meilleures relations entre les groupes ?

Les relations intergroupes varient de façon significative d'un pays à l'autre ; et les moyens employés pour résoudre les tensions doivent, au moins jusqu'à un certain point, tenir compte des caractères propres au pays concerné.

Actuellement, la cassure fondamentale est celle qui sépare le monde blanc et le monde de couleur, les enfants blancs et les enfants de couleur, avec les problèmes particuliers à affronter pour améliorer l'image qu'ils se font les uns des autres. A voir l'enseignement qui se donne dans un pays exclusivement blanc, une réforme devrait mettre l'accent sur une plus grande tolérance à l'égard des cultures et des groupes étrangers. Dans un pays exclusivement noir, par contre, on aurait à lutter non avec le problème de l'intolérance, mais avec celui que pose le complexe de dépendance : dans un pays africain, l'enseignement peut avoir à maîtriser une crise due à l'impression d'incapacité intellectuelle.

Cela se manifeste quelquefois par une imitation inconsidérée de la culture occidentale, quelquefois par une hostilité agressive à l'égard de cette culture.

Mais qu'en est-il dans un pays où les races sont mêlées ? On devra parfois porter une attention égale, d'un

côté à enseigner plus de tolérance aux enfants blancs, de l'autre à vaincre le sentiment de dépendance chez les enfants noirs.

On peut dire par exemple que le problème numéro un en Afrique du Sud n'est pas tant, pour le moment, la dépendance des noirs que l'arrogance des blancs.

Si l'on regarde la société américaine, une tendance différente apparaît. Il y a toujours, bien sûr, le problème persistant de l'arrogance blanche : cela fait partie du décor racial américain. Du côté des noirs, on trouve deux problèmes : un problème résiduel, celui de la dépendance, et un problème intermédiaire, celui de la perte d'identité.

Le premier peut se manifester par les « oncles Tom », variété de noirs qui ont pris le (mauvais) parti d'imiter aveuglément toutes les normes occidentales ou anglo-saxonnes, et se sentent malheureux à l'idée d'être écartés du monde anglo-saxon. Mais le phénomène de dépendance peut prendre aux Etats-Unis des formes beaucoup plus subtiles que celle d'une imitation bêlante. Il donne parfois lieu à des réactions agressives contre ce qui est considéré comme l'abandon de l'homme noir par le blanc.

Quel défi ces problèmes de relations entre ethnies et entre groupes lancent-ils à l'enseignement ? Un point à saisir tout de suite : le problème des relations entre les races a des traits communs avec celui des relations entre les dénominations religieuses — comme en Irlande — ou entre des groupes tribaux — comme au Kenya ou en Ouganda. Pour l'enseignement, les diverses implications du pluralisme peuvent se ressembler de façon frappante, que ce pluralisme dérive de différenciations raciale, religieuse ou ethno-culturelle.

Si l'on y regarde de plus près, il apparaît que trois valeurs significatives au moins peuvent être inculquées au moyen de l'enseignement, quels que soient la nature de la société et même le régime au pouvoir. On peut appeler ces valeurs les trois « T » de l'éducation. Ces « T » auxquels je pense sont : d'abord Tolérance, ensuite Travail acharné, enfin Travail en

équipe. Il faut voir en eux les compléments éventuels aux trois bases traditionnelles de l'enseignement — lire, écrire et compter.

Par tolérance, je n'entends pas sentiment de fraternité. C'est manquer de réalisme que d'attendre de gens, par ailleurs rivaux, qui se concurrencent durement et n'ont les uns avec les autres aucun point commun d'aucune sorte par le sang ou par la culture, qu'ils se regardent pourtant les uns les autres en frères.

L'injonction chrétienne « aime ton prochain » est un ordre impressionnant. Même le prochain littéral — le voisin — peut nous demander beaucoup, s'il met des disques trop fort la nuit ou si ses enfants sont bruyants et agités.

La question clé pour une société n'est pas le degré de fraternité qu'on y trouve, mais le degré de tolérance. Il n'y a pas grand mérite à être bien disposé envers son propre frère.

Ce qui manque à nos sociétés, par-dessus tout, c'est de pouvoir tolérer des gens de provenances culturelles différentes, et différant par l'origine, la mentalité, les opinions politiques.

DES trois valeurs à inculquer aux enfants, la tolérance est en fait la plus difficile. Les enfants, c'est connu, sont parfois intolérants ; ils peuvent être douloureusement et brutalement cruels. La question de la méthode à adopter pour entretenir et renforcer leur capacité de tolérance est peut-être un des problèmes les plus importants — et encore aujourd'hui l'un des plus ardues — de tous ceux que pose l'éducation des enfants.

Toutefois, au niveau de la tolérance intellectuelle, il y a beaucoup de bien à dire des formes d'enseignement qui accordent une importance particulière aux activités de discussion. Faire débattre les élèves des écoles entre eux, de diverses questions fondamentales, c'est là une arme très puissante si l'on veut rendre les enfants plus tolérants à la diversité des points de vue. L'entraînement, ici, commence par une exposition des intelligences aux points de vue les plus extrêmes.

ALI A. MASRUI (Ouganda) est le chef du département des Sciences Politiques et de l'Administration publique à l'Université Makerere de Kampala. Il est l'auteur de *Violence and Thought: Essays on Social Tensions in Africa* (« Violence et pensée : essais sur les tensions sociales en Afrique »), paru aux Editions Longmans à Londres, et *Towards a Pax Africana* (« Vers une Pax Africana ») Editions Weidenfeld, Londres.



Photo © Holmes-Lebel, Paris, et Camera Press Ltd, Londres

Les Masaïs, population pastorale qui vit entre le Kenya et le Tanganyika, dans la région du Kilimandjaro, conservent d'anciennes coutumes, comme celle qui consacre une fraternisation par le sang. Ci-dessous, une jeune fille masai apprête pour la cérémonie de la fraternisation, à l'aide d'un peu de couleur noire, un petit garçon blanc qui a éveillé sa sympathie parce qu'il porte les cheveux très courts, ainsi que les filles masai. Si la couleur de la peau diffère, la couleur du sang et de l'amitié est la même partout. Cependant, ce sont les différences ethniques et culturelles, comprises et respectées, qui font la richesse de l'humanité.

“Le troisième jour, donne une bêche à ton invité !”

Les débats devraient avoir lieu plusieurs fois par trimestre, plutôt qu'une ou deux fois par an. En principe, rien ne s'oppose à ce que l'on invite des orateurs à s'affronter sur les problèmes contemporains et à répondre aux défis, aux critiques des élèves. Mais ces orateurs d'opinions différentes ne devraient que compléter les confrontations entre les étudiants eux-mêmes.

Le débat s'avère une technique utile en une époque où les valeurs sont changeantes : grâce à lui, une faculté s'aiguise qui permet de décider entre deux valeurs. Il permet de s'entraîner peu à peu à une évaluation poussée des différents choix possibles. Le débat est aussi un entraînement décisif à l'art de la tolérance.

Le « travail acharné », comme les deux autres « T », est un impératif qui varie selon les cultures. Car l'attitude à l'égard du travail dépend de facteurs culturels. En Tanzanie, le président Nyerere a déclaré que, dans l'Afrique traditionnelle, tout le monde était un travailleur. Travailleur, c'est-à-dire ni employeur, ni fainéant, ni oisif.

Nyerere considère que le travail, dans l'Afrique traditionnelle, est le facteur qui permet de faire équilibre à l'hospitalité africaine. La tradition d'hospitalité et d'aide à la parenté pourrait trop facilement aboutir au parasitisme. L'obligation de travailler est la soupape de sûreté contre une hospitalité excessive. Nyerere l'a dit :

« Ceux qui, parlant du mode de vie africain, mettent à juste titre leur fierté à maintenir une tradition d'hospitalité qui fait tellement partie d'eux-mêmes, feront bien de se rappeler le proverbe swahili : « *Mgeni siku mbili ; siju ya tatu mpe jembe.* » Ce qui pourrait se traduire : « Traite ton invité comme un invité pendant deux jours ; le troisième jour, donne-lui une bêche. »

LES raisons de travailler, dans l'Afrique traditionnelle, se présenteraient souvent dans cet ordre : d'abord, la nécessité de satisfaire les besoins essentiels de l'individu et de sa famille proche ; en second lieu, la contribution de l'individu au bien-être de ses voisins et de sa parenté, si la coutume le demande ; enfin, au troisième rang seulement, l'intérêt qu'a l'individu de posséder davantage, et son désir de progrès personnel, distinct du besoin de survie.

L'ordre des propriétés est très significatif. Il n'est pas vrai que l'Africain « traditionnel » subordonnerait ses besoins fondamentaux à ceux de sa communauté. Ses besoins propres venaient en premier, ceux de sa communauté et de ses parents en second. Quant aux besoins de progrès, ils arri-

vaient bons troisièmes. C'est dans le même ordre que jouaient les incitations au travail. Travailler dur pour assurer sa subsistance, cela voulait dire quelque chose ; travailler dur pour remplir ses obligations naturelles ou coutumières à l'égard de sa parenté, cela aussi avait du sens ; mais travailler dur dans un but de progrès assez brumeux, cela, dans bien des cas, on avait plus de mal à le comprendre.

Peut-être les éducateurs devraient-ils chercher les moyens de transmettre une éthique du travail qui essaie de réconcilier le travail pour la société avec celui que l'on fait pour le progrès individuel. Car tout le processus d'acquisition d'un enseignement conduit à ce dilemme : une éducation pour former des citoyens à part entière, ou pour servir l'ambition personnelle.

ON devrait se rappeler que, plus les connaissances sont difficiles à acquérir, plus elles seront considérées comme une sorte de passeport, donnant accès à une vie ultérieure oisive. Beaucoup d'enfants africains font de longues distances à pied tous les jours et travaillent durement à temps partiel dans le but d'acquérir des connaissances. Parce qu'ils ont peiné pour recevoir cet enseignement, ils ont tendance à penser, une fois celui-ci terminé, qu'ils sont maintenant « arrivés », qu'ils ont gagné de se reposer. Les gens instruits deviennent ainsi, hélas ! une élite inactive...

Le troisième « T » de l'instruction est la nécessité du « travail en équipe ». Il est important que des possibilités de travail en équipe existent à tous les niveaux d'enseignement. Cela pourrait aller de l'encouragement au basket-ball ou au football, à l'encouragement aux sociétés politiques et aux organisations sociales des élèves. Le but serait d'inculquer l'intégration de tous dans la nation.

L'Afrique doit faire face au pluralisme et à la diversité culturelle. L'action des différentes tribus les unes sur les autres pouvait engendrer une tension considérable. Ce que l'on recherche, c'est un système qui permette à ces groupes non seulement de se tolérer — condition préliminaire — mais aussi de travailler ensemble dans la poursuite d'un but commun. Et quand les groupes sont en compétition, la compétition elle-même devrait être soumise aux règles de « fair play ».

Certains des jeux pratiqués à l'école peuvent être plus appropriés que d'autres à l'enseignement de la tolérance et du travail en équipe. S'il en est ainsi, comment savoir lesquels ? La recherche pédagogique pourrait

reporter son attention vers l'étude des sports et des jeux, comparer leur efficacité comme moyens de socialisation et de promotion des valeurs nationales.

Si des jeux, encore inconnus dans les écoles africaines, sont meilleurs pour la formation de futurs citoyens que d'autres déjà connus et populaires, il faudra alors faire l'expérience de ces jeux nouveaux. Le gymnase peut, dans certaines situations, permettre l'accès aux valeurs plus efficacement qu'un institut idéologique n'espérera jamais le faire.

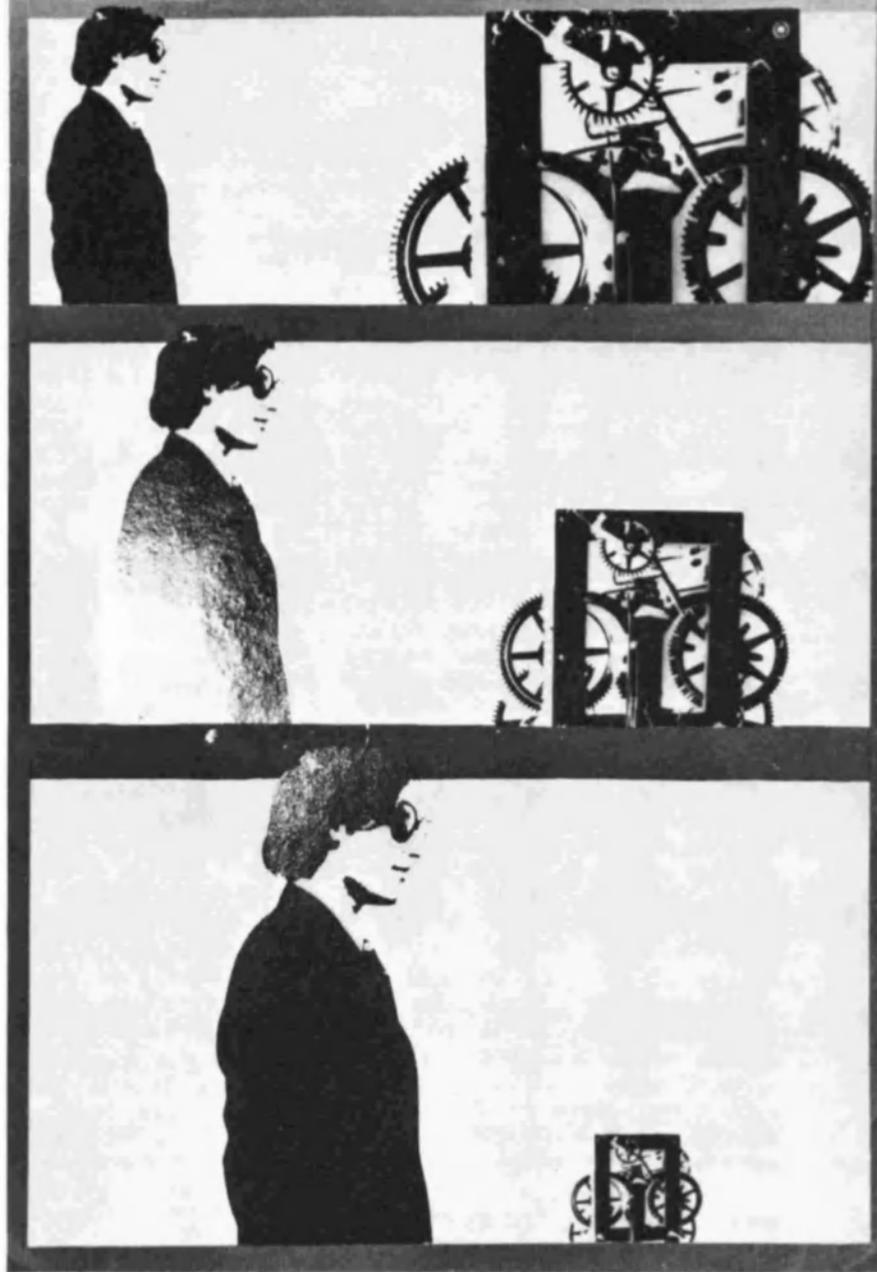
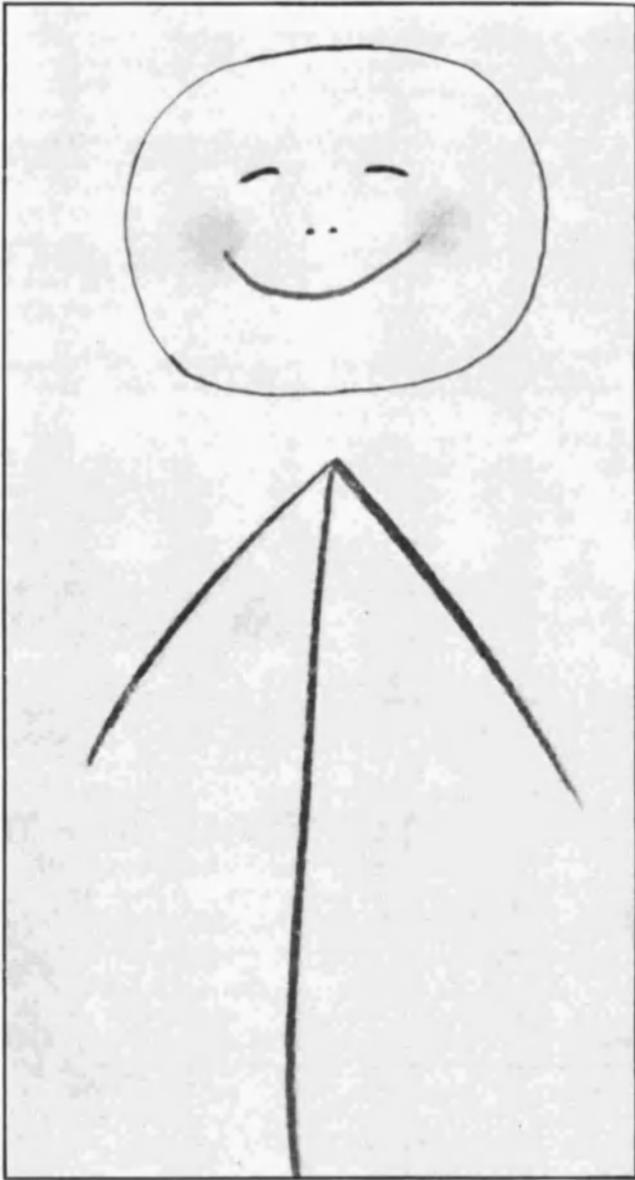
Dans les pays qui ont à la fois plusieurs ethnies et plusieurs religions, il devrait y avoir des lois particulières pour que chaque école mêle non seulement les races et les tribus, mais aussi les religions. Le principe des « loyautés croisées » comme mécanisme d'intégration est à la base de cette recommandation.

S'il y a des familles noires catholiques et d'autres protestantes, des familles blanches catholiques et d'autres protestantes, l'intégration sociale devrait viser à mêler non seulement les noirs et les blancs, mais aussi, en même temps et dans la même école, les catholiques noirs avec les catholiques blancs, les protestants noirs avec les protestants blancs.

Le fait que, dans une telle école, ces catégories se recouvrent et se recourent les unes les autres devrait réduire de lui-même les dangers d'une confrontation tranchée et aggravée. Dans certains cas, les blancs s'uniraient à d'autres blancs contre une opposition noire mais, dans d'autres, les protestants blancs s'uniraient aux protestants noirs contre une opposition catholique. Ces luttes croisées aboutiraient à une fluidité des alliances qui éloignerait d'autant la possibilité d'une confrontation ethnique rigide et comme pétrifiée.

AUTRE condition préliminaire au développement d'une amitié entre les ethnies : l'application aux programmes du principe de la parité culturelle. Là où existent différents passés culturels, il est indispensable que l'enseignement ne se laisse pas trop entraîner à avantager un héritage aux dépens de l'autre. L'explosion des études noires aux Etats-Unis montre elle-même qu'il y a une recherche de la parité culturelle dans l'enseignement de ce pays.

Mais les études noires ne peuvent être qu'une mesure intermédiaire, destinée à rétablir l'équilibre et non une innovation durable. Après tout, il n'existe pas, aux Etats-Unis, d'« études blanches », secteur distinct



LAURÉATS DU CONCOURS D'AFFICHES UNESCO

Toutes les illustrations de notre page reproduisent les œuvres des lauréats du concours international d'affiches qui avait été organisé pour le 25^e anniversaire de l'Unesco sur le thème « Un monde digne de nous », par l'Association internationale des Arts plastiques (voir le « Courrier de l'Unesco », avril 1971). De jeunes artistes de 45 Etats membres de l'Unesco y ont pris part. Un jury international d'artistes de divers pays (France, Argentine, Sénégal, États-Unis, Japon) a, le 16 septembre dernier, attribué le 1^{er} Prix (500 dollars) à Kari Piippo, graphiste finlandais, dont l'œuvre est reproduite ci-dessus, à gauche. Cinq seconds prix ex aequo de 100 dollars sont allés à Roland Mahon, d'Irlande (ci-dessus, à droite), et (ci-dessous, de gauche à droite) : Tran Van Huong (République du Viêt-nam); André Hernandez (Cuba); Guy-Daniel Mocquet (France); Lech Majewski et Stanislas Trzeczowski (Pologne). D'autre part cinq mentions honorables ont été décernées à : Youra Irmanova (Bulgarie); Guglielmo Pellizzoni (Italie); Sergio A. Perez (Mexique); Dramane Sibide (Mali); et Gunther Veichtlbauer (Autriche). Tous les artistes dont l'affiche a été sélectionnée pour participer au concours international recevront un abonnement au « Courrier de l'Unesco ».



dans l'organisation des programmes. Distinguer les études noires, en faire une entité à part, cela même implique une absence d'égalité culturelle. Cette égalité ne sera pleine et entière qu'au moment où l'enseignement aura introduit de façon plus cohérente le respect de l'héritage noir dans tout le cours des études — au lieu de l'isoler et d'en faire une préoccupation ésotérique distincte du reste.

En Afrique aussi, l'égalité culturelle suppose des réformes importantes dans les programmes et dans les livres. La vieille affirmation selon laquelle l'histoire d'Afrique a laissé trop peu de témoignages pour pouvoir être utilisée dans les manuels scolaires a déjà été attaquée vigoureusement. Il y a de plus en plus de cours sur l'histoire d'Afrique. Mais l'africanisation des manuels a été beaucoup plus lente dans l'ancienne Afrique française que dans l'ancienne Afrique anglaise.

Autre innovation de ces dernières années : l'introduction, dans les cours de littérature, d'œuvres écrites par des Africains. Les ouvrages d'auteurs africains se font de plus en plus nombreux dans les écoles d'Afrique anglophone, la recherche de la parité culturelle se développe vigoureusement.

Certes, parmi les Africains, bien des réformateurs de la pédagogie diraient qu'on n'en a pas encore fait assez. Quant à l'Afrique francophone, dont l'enseignement est dans un état d'humble dépendance, elle reste décidément franco-centrique...

Pour finir, il y a le problème des enseignants. Si le nombre des maîtres appartenant à une autre communauté

que les élèves est disproportionné, cela crée une situation qui risque d'engendrer l'état de dépendance — soumise ou agressive. Selon tous les témoignages, la dépendance agressive chez les enfants noirs est en augmentation dans les écoles des Etats-Unis.

Dans la plus grande partie de l'Afrique, l'emploi massif de maîtres importés renforce l'image de l'homme blanc considéré comme un père doué de pouvoirs. A force d'accumuler de telles perceptions, on peut en arriver plus tard à la forme inversée de la dépendance, à un rejet agressif de la présence blanche.

A ce propos, deux recommandations s'imposent d'urgence. L'une concerne les directeurs des établissements secondaires africains. Ceux-ci devraient avoir, aussitôt que possible, des directeurs africains. La question des directeurs africains est particulièrement importante dans les écoles où le nombre des enseignants blancs est disproportionné. Un directeur noir dont on peut constater l'activité et l'autorité, cela peut diminuer le danger de faire grandir l'enfant dans une dépendance persistante par rapport à l'homme blanc.

L'autre recommandation concerne les écoles primaires : en fait, sauf cas désespéré, il ne devrait pas y avoir de blancs importés qui enseignent dans les écoles primaires noires.

Une des raisons en est l'âge des enfants. Dans le processus de socialisation, c'est un âge particulièrement impressionnable. A ce stade, il est important d'épargner à l'enfant des influences qui pourraient le conditionner, qui pourraient l'orienter de façon fâcheuse vers le monde blanc.

Mais il y a une autre raison qui rend absolument nécessaire un enseignement primaire délivré par des maîtres indigènes : c'est la structure même de l'enseignement primaire. A ce niveau, l'enfant a normalement un seul maître pour toute une année, ou de toute façon un maître principal. Il y a ici continuité avec le rôle des parents, continuité renforcée par ce fait que le maître ne change pas.

Mais dans des conditions comme celles qui règnent aux Etats-Unis, le changement de politique est affaire d'équilibre. Les écoles noires devraient autant que possible avoir une équipe enseignante hétérogène et un directeur noir qui ait visiblement de l'autorité, qui soit actif. Non pas un directeur noir fourvoyé, factice pour étalage, un oncle Tom placé là pour être montré. Son autorité ne devrait pas être trop subtile... Quant aux écoles blanches, elles devraient chercher à avoir au moins un ou deux maîtres noirs et même, quand la chose est possible, un directeur noir.

L'introduction de telles pratiques dans l'enseignement doit être sérieusement envisagée. Mais il faut se rappeler que l'école n'est en fin de compte qu'un des agents de la socialisation, un des facteurs en jeu dans l'acquisition par les jeunes de leur identité.

C'est toute la société qui doit commencer à s'analyser elle-même de cette façon pour se réformer, si l'on veut que les résultats positifs d'un système éducatif rationnel ne soient pas neutralisés par les influences contraires venues du monde extérieur à l'école. ■

FACE A LA PENSÉE RACISTE D'AUJOURD'HUI

(Suite de la page 13)

les conclusions jetaient le doute sur la validité de sa propre thèse et de s'être livré à une argumentation qui, pour une bonne part, est sans rapport avec la question des différences entre les races. Il soutient, par exemple, que les facteurs génétiques jouent un grand rôle dans la diversification des individus et des familles. Les psychologues reconnaîtraient pour la plupart que l'hérédité compte en effet pour beaucoup dans la diversification des individus ; mais ils ne souscriraient pas à l'idée que cette diversification implique également des différences ethniques. Sur ce dernier point, la conclusion est toujours que « ça n'est pas prouvé ».

Il faut également souligner que Jensen est loin d'être aussi dogmatique dans ses affirmations que l'ont prétendu certains journaux. Ce qu'il a dit en réalité, c'est qu'il est « raisonnable de

supposer » que certains facteurs génétiques « peuvent jouer un rôle » dans les différences d'intelligence entre enfants blancs et enfants noirs. Les nombreux facteurs qui interviennent dans la réussite aux tests et que nous avons passés en revue dans les pages qui précèdent montrent toutefois que cette opinion relativement modérée ne repose sur aucune base solide et que, tout bien considéré, l'hypothèse de Jensen est loin d'être « raisonnable ».

Ce qui ressort, en fin de compte, de toutes les recherches faites dans ce domaine, c'est que l'existence de différences innées entre les races sous le rapport de l'intelligence n'est nullement démontrée, que les écarts constatés entre les résultats des tests s'expliquent mieux par l'influence éducative du milieu social, et que ces écarts tendent à disparaître à mesure que les chances de développement

donnés aux divers groupes ethniques ou raciaux se rapprochent de l'égalité.

L'immense majorité des faits avérés interdit de penser que la race soit un des facteurs dont dépend le niveau d'intelligence. Citons encore ici la Déclaration de l'Unesco sur la race :

« Il est maintenant généralement admis que les tests psychologiques ne permettent pas, par eux-mêmes, de faire la part des attitudes innées d'une part, et des influences du milieu, de l'éducation et de l'enseignement de l'autre. Toutes les fois qu'il a été possible d'éliminer les différences dues aux conditions de l'environnement physique et social, les tests ont démontré la ressemblance fondamentale des caractères intellectuels entre les différents groupes humains. » ■

« Voler »
de Nina Shivdasani,
Inde.

CARTES DE VŒUX DE L'UNICEF



Des œuvres de grands artistes, du 11^e siècle à nos jours, composent une remarquable série de cartes de vœux de l'Unicef. La vente des cartes de vœux assure à l'Unicef près de 10% de son revenu annuel, et aide à acheter de la nourriture, des médicaments, des vêtements pour les trois-quarts des enfants sous-alimentés et démunis dans le monde. Cette année, les cartes de vœux de nouvelle année comprennent une série de cinq scènes de la Nativité (Bibliothèque et Pinacothèque du Vatican). Elles sont dues à des artistes italiens des 11^e, 14^e et 15^e siècles; s'y ajoute un dessin de Gino Severini; d'autres cartes sont dues à des peintres contemporains de divers pays. L'Unicef vend également un agenda 1972 illustré d'œuvres de 55 artistes de 27 pays, dont toutes les créations s'inspirent du thème de l'enfant heureux. Chacune des illustrations est accompagnée d'une citation bilingue. L'agenda existe en cinq éditions : anglais-français, anglais-espagnol, anglais-langues scandinaves, anglais-portugais et néerlandais-français.



« L'adoration des Mages » illustration d'un manuscrit du 11^e siècle, et « Nativité », peinture du 14^e siècle de Lorenzo Monaco. Ces deux œuvres appartiennent à la Pinacothèque du Vatican. Deux des reproductions de cette série de cinq cartes existent et dans l'édition spéciale, et dans le format ordinaire.



« Lumière sur l'espace »
de Gino Severini, 1912
(série spéciale).

Les cartes de l'Unicef et leurs enveloppes sont vendues par boîtes de dix au prix de 10 F en France, de 6 FS en Suisse, de 100 FB en Belgique et \$ 1.50 au Canada. Une édition grand format (deux de chacune des cinq reproductions de la Pinacothèque du Vatican ou dix du dessin de Gino Severini) est vendue 15 F en France, 10 FS en Suisse, 200 FB en Belgique et \$ 2,50 au Canada. Adresser les commandes : pour la France, au Comité français pour la Fise-Unicef, 35, rue Félicien-David, Paris-16^e; pour la Suisse, au Comité suisse pour l'Unicef, 36 Werdstrasse, 8004 Zurich; pour la Belgique, au Comité belge pour l'Unicef, 1, rue Joseph-II, Bruxelles 1040; pour le Canada, au Comité canadien pour l'Unicef, 737 Church St., Toronto 5, Ontario. Ne pas passer de commande à l'Unesco.

Pour le 25^e anniversaire de sa création, l'Unicef a également mis en vente six autres jeux assortis, comprenant deux séries de cartes d'anniversaires et de cartes de correspondance, deux séries de vingt-cinq « mini-cartes », et deux assortiments de cinquante cartes.

LATITUDES ET LONGITUDES

En bref...

■ Un nouveau Centre de l'Unesco et Club de Jeunes, lieu de réunion pour causeries et débats sur des sujets d'intérêt international, a été inauguré en septembre dernier à Florence.

■ D'après l'O.M.S., sur 380 millions d'enfants de moins de cinq ans vivant dans les pays en voie de développement, un sur quatre, pense-t-on, manque de protéines et de calories.

■ Chaque année, 319 millions de tonnes de fer, 2,3 millions de tonnes de plomb, 6,5 millions de tonnes de phosphore sont rejetés par les rivières, sous forme de déchets industriels, dans les mers du monde.

■ Une bibliographie de 1 700 pages ayant trait à 23 000 ouvrages en des langues slaves, ou concernant ces langues et leurs littératures, est en cours de préparation par les soins de la Commission nationale autrichienne pour l'Unesco.

Universités libres

L'Unesco a accordé une subvention de 10 000 dollars à l'Association Universitaire Expérimentale (Etats-Unis) pour l'aider à mettre en œuvre un plan de développement international de son projet d'universités « sans murs ». Ce projet vise à créer un nouveau type d'éducation pré-universitaire, destinée à assouplir et à adapter à l'intention des personnes âgées

de 16 à 60 ans, voire plus, le niveau des programmes. Plus de vingt pays se préoccupent de développer leur programme d'universités libres.

L'Unesco et les étudiants palestiniens

Grâce aux accords passés par l'Unesco avec les autorités israéliennes et égyptiennes, des étudiants palestiniens de la zone de Gaza ont pu, pour la troisième fois depuis 1967, se présenter aux examens de fin d'études dont les épreuves avaient été préparées dans la République arabe d'Égypte. Depuis vingt et un ans, l'Unesco coopère avec l'UNWRA (Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine) pour assurer l'éducation des réfugiés palestiniens.

Livres pour le Tiers monde

Dans un rapport adressé au Conseil du Commerce et du Développement des Nations-Unies qui s'est réuni récemment à Genève, M. René Maheu, Directeur Général de l'Unesco, a fait une série de suggestions en vue d'accroître la diffusion du livre dans les pays du Tiers monde. M. Maheu a notamment proposé l'octroi de facilités de paiement, afin de mettre ces pays en mesure d'importer davantage de livres et d'en produire sur place.

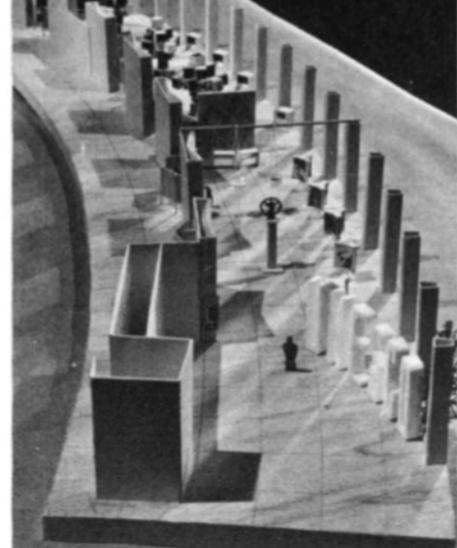


Photo Unesco

Une exposition à Paris sur « 25 ans de l'Unesco »

Pour commémorer le 25^e anniversaire de la fondation de l'Unesco, une exposition a lieu du 10 au 21 novembre à la Maison de l'O.R.T.F. (Radiodiffusion - Télévision Française) à Paris. Les activités de l'Unesco au cours de son premier quart de siècle d'existence y sont présentées sous une forme très attrayante et très claire, notamment par des montages graphiques et des appareils audio visuels. Un ordinateur fournit les réponses aux questions que peuvent se poser les visiteurs au sujet de l'Unesco, cependant qu'un film réalisé spécialement pour cet anniversaire et projeté en permanente illustre l'œuvre accomplie par l'Unesco au service du monde entier. Ci-dessus, une maquette de l'exposition.

Pour vous abonner, vous réabonner et commander d'autres publications de l'Unesco

Vous pouvez commander les publications de l'Unesco chez tous les libraires ou en vous adressant directement à l'agent général (voir liste ci-dessous). Vous pouvez vous procurer, sur simple demande, les noms des agents généraux non inclus dans la liste. Les paiements peuvent être effectués dans la monnaie du pays. Les prix de l'abonnement annuel au « COURRIER DE L'UNESCO » sont mentionnés entre parenthèses, après les adresses des agents.

★

ALBANIE. N. Sh. Botimeve, Naim Frasher, Tirana. — **ALGÉRIE.** Institut Pédagogique National, 11, rue Ali-Haddad, Alger. Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), 3, bd Zirout Youcef, Alger. — **ALLEMAGNE.** Toutes les publications : Verlag Dokumentation, Postfach 148, Jaiserstrasse 13, 8023 München-Pullach. Unesco Kurier (Édition allemande seulement) : Bahrenfelder Chaussee 160, Hamburg-Bahrenfeld, CCP 276650 (DM 12). — **AUTRICHE.** Verlag Georg Fromme et C^o. Arbeitergasse 1-7, 1051 Vienne. — **BELGIQUE.** Jean de Lannoy, 112, rue du Trône, Bruxelles 5. CCP 3380.00. — **BRESIL.** Librairie de la Fundação Getúlio Vargas, Serviço de Publicações, Caixa postal 21120, Praia de Botafogo, 188, Rio de Janeiro, GB. — **BULGARIE.** Raznoiznos 1, Tzar Assen, Sofia. — **CAMEROUN.** Librairie Richard, B.P. 4017, Yaoundé. — **CANADA.** Information Canada, Ottawa Ont. (§ 4.00). — **CHILI.** Editorial Universitaria S.A., casilla 10220, Santiago. — **REP. DEM. DU CONGO.** La Librairie, Institut politique congolais. B.P. 2307, Kinshasa. Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'Unesco, Ministère de l'Éducation nationale, Kinshasa. — **RÉP. POP. DU CONGO.** Librairie Populaire, B.P. 577, Brazzaville. — **COTE-D'IVOIRE.** Centre d'Édition et de Diffusion africaines. Boite Postale 4541, Abidjan-Plateau. — **DAHOMÉY.** Librairie Nationale, B.P. 294, Porto Novo. — **DANEMARK.** Ejnar Munksgaard Ltd, 6, Nørregade 1165 Copenhague K (D. Kr. 19). — **EGYPTE (RÉP. ARABE D').** National Center for Unesco Publications, N° 1 Talaat Harb Street, Tahrir Square, Le Caire; Librairie Kasr El Nil, 3, rue Kasr El Nil, Le Caire. Sous-agent : la Renaissance d'Égypte, 9 Sh. Adly Pasha, Le Caire. — **ESPAGNE.** Toutes les publications y compris le Courrier : Ediciones Iberoamericanas, S.A., Calle de Oñate, 15, Madrid 20; Distribución de Publicaciones del Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Vitrubio 16, Madrid 6; Librería del Consejo Superior de Investiga-

ciones Científicas, Egipticas, 15, Barcelona. Pour « le Courrier » seulement : Ediciones Liber, Apartado 17, Ondárroa (Vizcaya). — **ÉTATS-UNIS.** Unesco Publications Center, P.O. Box 433, New York N.Y. 10016 (§ 5). — **FINLANDE.** Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki. (Fmk 11,90). — **75-FRANCE (7^e).** Librairie Unesco, place de Fontenoy, Paris. C.C.P. 12.598-48. (F. 12). — **GRÈCE.** Librairie H. Kaufmann, 28, rue du Stade, Athènes. — Librairie Eleftheroudakis, Nikkis, 4, Athènes. — **HAÏTI.** Librairie « A la Caravelle », 36, rue Roux, B.P. 111, Port-au-Prince. — **HAUTE-VOLTA.** Librairie Actie, B.P. 64, Ouagadougou. Librairie Catholique « Jeunesse d'Afrique », Ouagadougou. — **HONGRIE.** Akademiai Könyvesbolt, Vaci, U 22, Budapest, V., A.K.V. Könyvtárosok Boltja, Népkoztársaság U. 16. Budapest VI. — **ILE MAURICE.** Nalanda Co. Ltd., 30, Bourbon Str. Port-Louis. — **INDE.** Orient, Longman Ltd. : 17 Chittaranjan Avenue, Calcutta 13, Nicol Road, Ballard Estate, Bombay 1; 36a Mount Road, Madras 2. Kanson House, 3/5 Asaf Ali Road, P.O. Box 386, Nouvelle-Delhi 1. Publications Section, Ministry of Education and Youth Services, 72 Theatre Communication Building, Connaught Place, Nouvelle-Delhi 1, Oxford Book and Stationery Co., 17 Park Street, Calcutta 16. Scindia House, Nouvelle-Delhi (R. 13.50). — **IRAN.** Commission nationale iranienne pour l'Unesco, 1/154, av. Roosevelt, B.P. 1533, Téhéran. — **IRLANDE.** The National Press, 2 Wellington Road, Ballsbridge, Dublin 4. — **ISRAËL.** Emanuel Brown, formerly Blumstein's Bookstore : 35, Allenby Road and 48, Nachlat Benjamin Street, Tel-Aviv (Il. 15). Emanuel Brown, 9, Shlomzion Hamalka Street, Jérusalem. — **ITALIE.** Libreria Commissionaria Sansoni, via Lamarmora, 45. Casella Postale 552, 50121 Florence. — **JAPON.** Maruzen Co. Ltd., P.O. Box 5050, Tokyo International, 100.31. — **LIBAN.** Librairie Antoine, A. Naul et Frères, B.P. 656, Beyrouth. — **LUXEMBOURG.** Librairie Paul Bruck, 22, Grand-Rue, Luxembourg. (170 F.L.). — **MADAGASCAR.** Toutes les publications : Commission nationale de la République malgache. Ministère de l'Éducation nationale, Tananarive. « Le Courrier » seulement : Service des œuvres post et péri-scolaires, Ministère de l'Éducation nationale, Tananarive. — **MALI.** Librairie Populaire du Mali, B.P. 28, Bamako. — **MAROC.** Librairie « Aux belles images », 281, avenue Mohammed V, Rabat. CCP 68-74. « Courrier de l'Unesco » : pour les membres du corps enseignant : Commission nationale marocaine pour l'Unesco 20, Zenkat Mourabidine, Rabat (C.C.P. 324-45). — **MARTINIQUE.** Librairie Félix Conseil, 11, rue Perrinon,

Fort-de-France. — **MEXIQUE.** Editorial Hermes, Ignacio Mariscal, 41, Mexico D. F., Mexique (Ps. 30). — **MONACO.** British Library, 30, bd des Moulins, Monte-Carlo. — **MOZAMBIQUE.** Salema & Carvalho Ltda., Caixa Postal, 192, Beira. — **NIGER.** Librairie Mauclerc, B.P. 868, Niamey. — **NORVÈGE.** Toutes les publications : A/S Bokhjornet, Josefinesgate 37, Oslo 3. Pour « le Courrier » seulement : A.S. Narvesens, Litteratur-jeneste Box 6125 Oslo 6. (Kr 2.75). — **NOUVEAU-CALÉDONIE.** Replex S.A.R.L., B.P. 1572, Nouméa. — **PAYS-BAS.** N.V. Martinus Nijhoff Lange Voorhout 9, La Haye (fl. 10). — **POLOGNE.** Toutes les publications : ORWN PAN. Palac Kultury i Nauki, Varsovie. Pour les périodiques seulement : « RUCH » ul. Wronia 23, Varsovie 10. — **PORTUGAL.** Dias & Andrade Ltda, Livraria Portugal, Rua do Carmo, 70, Lisbonne. — **RÉPUBLIQUE KHMÈRE.** Librairie Albert Portail, 14, avenue Bouloche, Phnom Penh. — **ROUMANIE.** I.C.E. Libri P.O.B. 134-135, 126 Calea Victoriei, Bucarest. — **ROYAUME-UNI.** H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, Londres S.E.1. (20/-). — **SÉNÉGAL.** La Maison du livre, 13, av. Roume, B.P. 20-60, Dakar. Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar; Librairie « Le Sénégal », B.P. 1594, Dakar. — **SUÈDE.** Toutes les publications : A/B C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan, 2, Box 16356, 103 27 Stockholm, 16. Pour « le Courrier » seulement : Svenska FN-Forbundet, Vasagatan 15, IV, 10123 Stockholm 1 - Postgiro 184692 (Kr. 18). — **SUISSE.** Toutes les publications : Europa Verlag, 5, Ramistrasse, Zurich. C.C.P. Zürich VIII 2383. Payot, 6, rue Grenus 1211, Genève 11, C.C.P.-12.236 (FS. 12). — **SYRIE.** Librairie Sayegh Immeuble Diab, rue du Parlement. B.P. 704, Damas. — **TCHÉCOSLOVAQUIE.** S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1-(Exposition permanente); Zahranicni Literatura, 11 Soukenicka 4, Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Nakladatelstvo Alfa, Hurbanovo nam. 6, Bratislava. — **TOGO.** Librairie Évangélique, BP 378, Lomé; Librairie du Bon Pasteur, BP 1164, Lomé; Librairie Moderne, BP 777, Lomé. — **TUNISIE.** Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis. — **TURQUIE.** Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul. — **U.R.S.S.** Mezhdunarodnaja Kniga, Moscou, G-200. — **URUGUAY.** Editorial Losada Uruguaya, S.A. Librería Losada, Maldonado, 1092, Colonia 1340, Montevideo. — **VIETNAM.** Librairie Papeterie Xuan Thu, 185, 193, rue Tu-Dao, B.P. 283, Saigon. — **YUGOSLAVIE.** Jugoslovenska Kniga, Terazije 27, Belgrade-Drzavna Zaluzba Slovenije, Mestni Trg. 26, Ljubljana.

Sous les auspices de l'Unesco et préparée par la Commission internationale pour une histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité

ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

Histoire de l'humanité

préface de René Maheu
Directeur Général de l'Unesco



● 50.000 COLLECTIONS
DÉJÀ SOUSCRITES

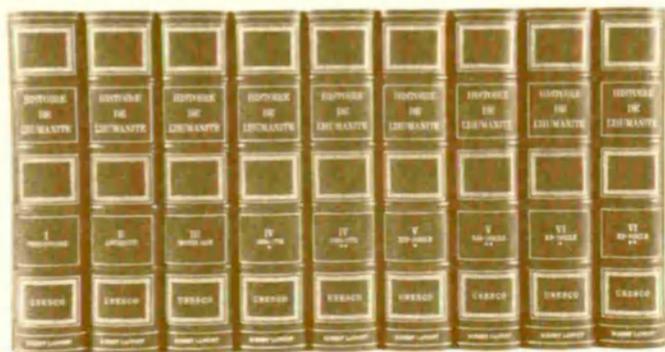
Sous une très belle reliure classique, les neuf volumes comprennent :

- 6 000 pages (21 × 27) de texte imprimé en deux couleurs
- 108 hors-texte en 4 couleurs
- 6 dépliant synoptiques géants en 5 couleurs
- 855 illustrations pleine page
- Plus de 600 documents (cartes, photos, dessins)
- En outre, un index général, relié, de 100 pages, fait de cette collection un instrument de travail précis et pratique, un « guide de culture » facile à consulter.

● A NOUVEAU DISPONIBLE
APRÈS RÉIMPRESSION

LA VENTE DE L'OUVRAGE (UNIQUEMENT PAR SOUS-
CRIPTION) EST ASSURÉE :

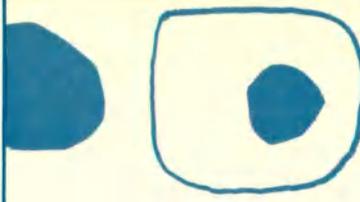
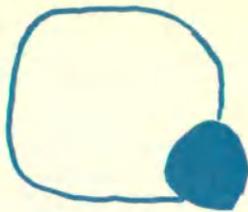
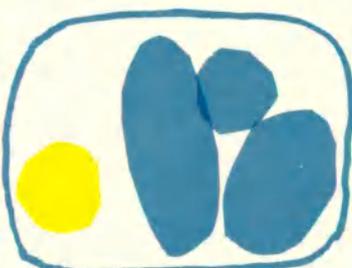
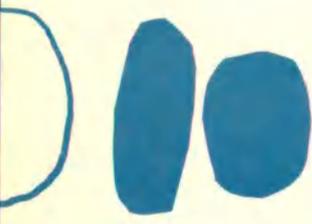
- en France par le Centre Français d'Édition et de Diffusion, 25, rue Murillo, Paris-8^e (Tél. 622-17-11)
- en Belgique par Jean de Lannoy, 112, rue du Trône, Bruxelles 5 (Tél. 49-24-24)
- en Suisse par Panthéon S.A., 12, chemin de la Vuachère, 1000 Lausanne (Tél. 28-57-41)
- au Canada par Robert Laffont Ltée, 3333 chemin Queen Mary, Montréal 250 (Tél. 342-59-34)
- en Afrique par la Librairie Universelle, 31-Péchangou par Castanet-Tolosan, France (Tél. 81-43-14)



Tome I — Préhistoire
Tome II — Antiquité
Tome III — Moyen Age
Tome IV (2 vol.) — 1300 à 1775
Tome V (2 vol.) — 19^e siècle
Tome VI (2 vol.) — 20^e siècle
Index général

Note importante : Les lecteurs du « Courrier de l'Unesco » intéressés par cette souscription sont priés de se mettre directement en rapport avec les agents cités ci-dessus qui leur présenteront la collection.

Autres éditions : Édition américaine (Harper and Row, New York) ; édition anglaise (Allen and Unwin, Londres) ; édition espagnole (Editorial Sudamericana, Buenos Aires) ; édition grecque (Chr. Tegopoulos et N. Nikas, éditeurs, Athènes) ; édition serbo-croate (Naprijed, Zagreb) ; édition slovène (Drzavna Založba Slovenije, Ljubljana). En préparation : éditions en catalan, en hébreu, en néerlandais.

 <p>Voici Petit-Bleu.</p>	 <p>Le meilleur ami de Petit-Bleu c'est Petit-Jaune.</p>	 <p>Un jour, Maman Bleu dit à Petit-Bleu : « Attends-moi à la maison. »</p>	 <p>Mais Petit-Bleu veut jouer avec Petit-Jaune.</p>
 <p>« Où est donc Petit-Jaune? » dit Petit-Bleu.</p>	 <p>Le voilà!</p>	 <p>Tout heureux, ils s'embrassent... si fort...</p>	 <p>... qu'ils deviennent tout verts.</p>
 <p>Petit-Bleu et Petit-Jaune, tous deux verts, rentrent à la maison.</p>	 <p>Papa-Bleu et Maman-Bleu disent : « Tu n'es pas notre Petit-Bleu, tu es vert! »</p>	 <p>Papa-Jaune et Maman-Jaune disent : « Tu n'es pas notre Petit-Jaune, tu es vert! »</p>	 <p>Petit-Bleu et Petit-Jaune sont très tristes. Ils fondent en larmes, jaunes et bleues.</p>
 <p>L'émotion passée, ils se retrouvent comme avant, l'un bleu, l'autre jaune. « On va nous reconnaître! »</p>	 <p>Maman-Bleu et Papa-Bleu sont heureux de revoir leur Petit-Bleu.</p>	 <p>Ils l'embrassent et le serrent très fort.</p>	 <p>Ils embrassent et serrent très fort aussi Petit-Jaune. Voilà qu'ils deviennent verts!</p>
 <p>Alors ils comprennent ce qui est arrivé.</p>	 <p>Ils courent chez Maman et Papa-Jaune porter la bonne nouvelle.</p>	 <p>Tous s'embrassent avec joie.</p>	 <p>FIN</p>

PETIT-BLEU ET PETIT-JAUNE

Nous présentons ci-dessus une adaptation de dessins et textes tirés d'un livre pour enfants écrit et dessiné par un auteur italien, Leo Lionni. Il y narre avec autant de charme que de clarté l'histoire de deux gosses qui s'aiment, Petit-Bleu et Petit-Jaune. Ils n'ont pas la même couleur de peau, n'y voient aucun inconvénient et finissent par déteindre l'un sur l'autre, si bien que chacun devient vert. Par bonheur, leurs parents respectifs admettent fort bien que le vert vaut le bleu ou le jaune, et l'espérance d'un monde sans conflit de couleur verdit grands et petits. Destiné aux jeunes enfants de tous pays, " *Piccolo Blu, Piccolo Giallo* " a été traduit en français sous le titre " *Petit-Bleu et Petit-Jaune* ".

Dessins et texte © Leo Lionni, Emme Edizioni, Milan
Pour l'édition en langue française © L'Ecole des loisirs, Paris, 1970